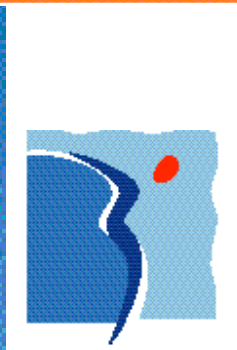


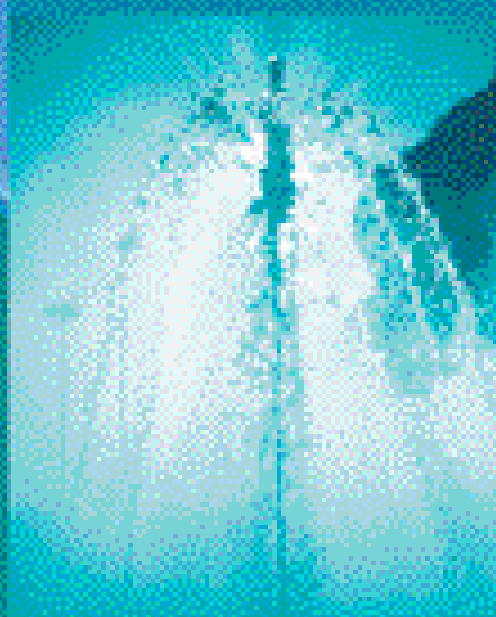
LES NOUVELLES



*Office
International
de l'Eau*

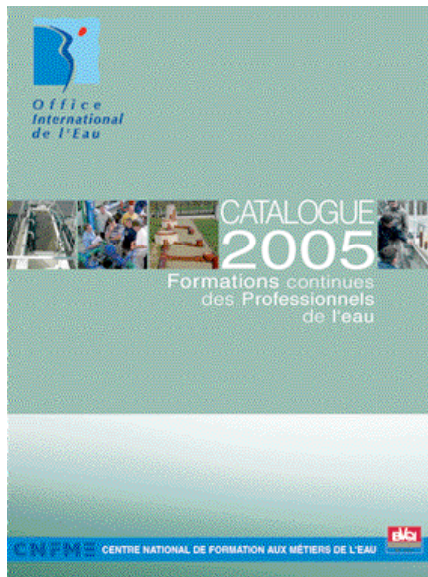
N° 15 - Décembre 2004
Édition française

**Former
Informier
Gérer
Coopérer**



Développer les compétences pour mieux gérer l'eau

LE CATALOGUE 2005 DU CNFME : LA RÉFÉRENCE FRANÇAISE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LE DOMAINE DE L'EAU



Le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau (CNFME) permet aux professionnels de l'eau de trouver toutes les formations qui leur seront utiles en 2005.

Pas moins de 36 nouveaux stages se sont ajoutés à l'offre 2004, elle-même réactualisée, ce qui porte le total à 234 stages représentant 360 sessions !

Ce Catalogue 2005 propose 21 thèmes : 1) la découverte du métier, 2) la réglementation, 3) l'analyse et la qualité de l'eau, 4) la production d'eau potable, 5) la distribution d'eau potable, 6) la pose et la réhabilitation des réseaux, 7) les réseaux d'assainissement, 8) l'épuration des eaux usées et le traitement des boues, 9) l'assainissement non collectif, 10) le forage, 11) le pompage, 12) la maintenance et l'électrotechnique, 13) l'automatisme, la télégestion et les capteurs, 14) la gestion des services collectifs d'eau et d'assainissement, 15) la sécurité des personnels, 16) les milieux aquatiques, 17) le management industriel, 18) les analyses et les contrôles dans l'industrie, 19) les eaux de process, 20) le traitement des rejets, 21) la détoxification en traitement de surface.

Un effort tout particulier a été fait sur la gestion des services municipaux d'eau potable et d'assainissement, avec une offre entièrement recomposée, où la moitié des stages proposés sont nouveaux.



Renseignements

Fax : +33 (0) 5 55 11 47 01

E-mail : cnfme@oieau.fr

La sécurité reste une préoccupation importante et se décline au CNFME depuis le laboratoire jusqu'à la station d'épuration, en passant par les chantiers et les interventions sur les réseaux.

Les sessions peuvent être suivies de manière à réaliser un cursus de formation personnalisé.

Si le CNFME organise la majorité de ses stages dans ses centres de Limoges et La Souterraine, certains sont décentralisés sur les sites de Nancy, Paris, Le Bourget, Sophia-Antipolis, Pau et Tarbes.

Les stages sont d'une durée de 2 à 4 jours en général. Ils apportent des réponses précises aux participants en prenant en compte l'évolution permanente des textes et des techniques.

Tous les stages techniques reposent sur un concept de formation en situation réelle de travail unique en France et en Europe, développé depuis trente ans par l'Office International de l'Eau, grâce à ses exceptionnelles plates-formes technologiques spécialisées et modernisées en permanence pour tenir compte des évolutions techniques.



25 formateurs permanents, ainsi que le réseau des experts du CNFME, apportent leurs compétences techniques et pédagogiques, tout au long de la conception, de la réalisation et de l'animation des sessions de formation.

Le CNFME est certifié ISO 9001 par BVQI.

Le CNFME peut aussi répondre à des besoins spécifiques des entreprises et collectivités en "intra" sur les lieux de travail des personnels concernés.

Le catalogue 2005 est consultable et téléchargeable sur Internet :

www.oieau.org/cnfme

DES SERVICES EN PLUS ... MALLETE, RÈGLE ÉTALON, CAHIERS TECHNIQUES

Le CNFME, fort de près de 30 ans d'expérience en formation, commercialise **des outils pédagogiques originaux** :

- **la mallette d'auto-surveillance**, outil de contrôle et de réglage des stations d'épuration par boues activées, qui répond aux critères de simplicité, fiabilité, solidité, d'urabilité en exploitation, exigés pas les préposés, à un prix très serré et spécialement étudié.
- **la règle étalon** permet l'étalonnage, le paramétrage et la vérification des débitmètres,

et est utilisable avec n'importe quel système de mesure limnimétrique et pour tout type de seuil.

- **la collection de cahiers techniques** s'enrichit d'année en année et permet une approche facile, mais néanmoins très complète, qui est le fruit d'une réflexion et d'une synthèse de la part de nos formateurs.
- En 2004, le cahier "N°2 : la recherche de fuite" a été réactualisé et un nouveau, "N°19 : les vannes de régulation", vient d'être publié.



Pour passer commande : eadoc@oieau.fr

EAUDOC : L'ACTUALITÉ EN DIRECT

"EAUDOC", la base documentaire sur l'eau de l'OIEau est riche de 225.000 références françaises et internationales.

Elle est actualisée quotidiennement et propose près de 6.000 nouvelles références chaque année réparties dans 7 domaines thématiques :

TECHN'EAUDOC : 190.000 références techniques et scientifiques, dont les références "Eau" de la base de l'INIST

JURI'EAUDOC : 2.600 références, textes juridiques français et communautaires, commentaires et jurisprudences

FONTAINE : 16.000 références d'informations locales des Agences de l'Eau et la Direction de l'Eau du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable

R&D'EAUDOC : Les Études & Recherches sur l'Eau : la sphère de la recherche européenne sur l'eau

ADMINISTR'EAUDOC : 11.800 références administratives sur la gestion institutionnelle et l'organisation du monde de l'eau

ECO'EAUDOC : 4.500 références sur l'économie de l'eau

DCE : 140 références : la nouvelle base documentaire spécifiquement dédiée à la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau



● POUR TOUT SAVOIR ● SUR LA DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU

La Directive-Cadre (DCE), d'octobre 2000, demande aux États-Membres de l'Union Européenne d'atteindre d'ici 2015 le bon état écologique des ressources en eaux de surface et souterraines. Elle permet d'harmoniser la politique communautaire de l'eau développée depuis 1975 (plus de 30 directives ou décisions).

Des groupes thématiques instaurés par la Commission Européenne sont chargés de produire des guides méthodologiques qui permettront une application harmonisée, cohérente et efficace de la Directive dans chaque pays.

Cette Directive introduit également de nouvelles notions (masses d'eau, milieux fortement modifiés, ...) et de nouvelles méthodes (information et consultation du public, analyse économique, ...) qui modifient profondément l'approche de la gestion de l'eau.

C'est pourquoi le service documentation de l'OIEau a ouvert "DCE", un domaine pour les abonnés, spécifiquement dédié à la mise en oeuvre de cette Directive.

Ce nouveau domaine propose déjà plus de 240 références bibliographiques : les guides européens rédigés par les groupes de travail, les textes de loi, des actes de conférences, des rapports, des articles de périodiques sur le sujet. Tous les États-Membres sont concernés.

De nombreux documents référencés sont accessibles en ligne pour les abonnés.



<http://eaudoc.oieau.fr>

AQU@VEILLE SUR VOTRE MESSAGERIE

"Trop d'information tue l'information"

A l'heure d'Internet, une multitude d'informations sont disponibles sur la toile, mais elles ne sont pas aisément accessibles et nécessitent un investissement en temps conséquent pour les traiter.

Or, il est important pour tous les professionnels de se tenir au courant de toutes les nouveautés.

L'OIEau leur propose aujourd'hui "AQU@VEILLE", un service de veille électronique en temps réel sur l'actualité technique, juridique et institutionnelle, qui leur envoie des courriers électroniques signalant toutes les nouveautés identifiées par notre équipe en France et dans le monde. Ces messages brefs, présentent le thème et l'intérêt du document repéré, ainsi qu'un lien permettant de le consulter.

Les thèmes couverts sont :

- la Directive-Cadre sur l'Eau et sa mise en oeuvre (politique de l'eau),
- l'eau potable (production, distribution),
- l'assainissement (collectif, non-collectif, eaux pluviales),
- les réseaux (eau potable, assainissement, ouvrages, gestion patrimoniale),
- le milieu aquatique (pression, usages, inondations, sécheresse, planification),
- la gestion des services d'eau et d'assainissement et l'intercommunalité,
- les marchés publics et les partenariats public-privés,
- les acteurs du monde de l'eau.

"AQU@VEILLE" a été testé pendant plusieurs mois sur une trentaine de professionnels de l'eau et de l'assainissement du secteur public et privé.

L'abonnement à "AQU@VEILLE" est d'une durée d'un an et s'élève à 150 euros hors taxe.

Bénéficiez d'un mois d'essai gratuit à "AQU@VEILLE" !

Contactez-nous :

aquaveille@oieau.fr



Abonnements

Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48

E-mail : eaudoc@oieau.org

www.carteleau.org/conso-eau

UN NOUVEAU SITE INTERNET AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

Dans le cadre des actions prévues par sa Convention Pluriannuelle d'Objectif 2002-2004 avec le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, l'Office International de l'Eau ouvre un nouveau site Internet consacré aux consommations et économies d'eau des collectivités :

www.carteleau.org/conso-eau

Ce site professionnel s'adresse en priorité aux organismes d'habitat collectif et aux collectivités locales, qui sont propriétaires et gestionnaires de patrimoines immobiliers importants (bâtiments administratifs, scolaires, culturels ou sportifs, espaces verts, voirie, etc.).

L'enjeu d'une meilleure maîtrise de leurs consommations prend une importance particulière, tant du fait des économies budgétaires que cela génère qu'en raison de l'impact positif sur les ressources en eau.

Les actions engagées par les collectivités, notamment avec les établissements scolaires, peuvent également constituer une incitation pour les habitants, à mieux maîtriser leur consommation d'eau.

Pour maîtriser les consommations d'eau, de nombreuses questions se posent : par où commencer ? Quelles sont les actions à mener en priorité ? Faut-il cibler un type de bâtiments en particulier ? Quels objectifs se fixer ? Comment s'y prendre ? Que font les autres ? ...

Le site "conso-eau" réunit divers types d'informations utiles :

➔ **des conseils méthodologiques**, qui sont complétés de fiches-typiques permettant le recueil de données dans diverses catégories de bâtiments. C'est sur la base de ces informations que les actions peuvent ensuite être définies ;



➔ **des exemples d'opérations déjà menées avec succès** : rien de tel que les exemples pour se lancer ! Cette rubrique compile des descriptions, chiffres à l'appui, d'actions menées dans tous les types de patrimoine (bâtiments, espaces verts, etc.) ;

➔ **des chiffres clés**, servant de valeurs de référence sur les consommations par type d'équipement ou de bâtiment, des ordres de gran-

deur des "gaspillages" constatés, des rappels sur le prix de l'eau.

Pour se situer avant d'engager des actions, il faut savoir si la marge de progression est importante ou pas ;

➔ **une bibliothèque des références documentaires**, sur les consommations d'eau, la tarification, l'accès à l'eau, etc... tant en France qu'à l'étranger ;

➔ **des liens et un espace "grand public", vers d'autres sites Internet utiles.**

Le site enrichi des contributions de ses utilisateurs, sollicités à s'exprimer et faire part de leurs propres expériences. Le thème de la maîtrise des consommations d'eau est en effet la source de nombreux échanges, de conseils, d'informations pratiques, etc.

"Conso-eau" vient s'adosser au site plus général www.carteleau.org destiné aux collectivités locales et orienté vers la gestion des services d'eau potable et d'assainissement.

Créé par l'OIEau il y a 4 ans, celui-ci reçoit aujourd'hui plus de 1.000 visites quotidiennes (396.000 l'an passé). Il propose des centaines de fiches explicatives, des réponses aux questions les plus fréquemment posées par les maires, des échos sur l'actualité du monde de l'eau, l'accès à de nombreuses expériences locales en ligne, une lettre d'actualité hebdomadaire, ...

Pour en savoir plus, une seule adresse : www.carteleau.org/conso-eau

www.sitesage.org

POUR LES "sages" DES S.A.G.E.

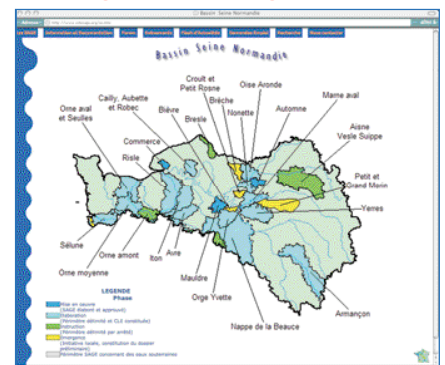
L'OIEau anime depuis août 2002, en étroite liaison avec le MEDD, le site Internet dédié aux **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**, destiné aux animateurs et aux membres des **Commissions Locales de l'Eau (CLE)**, qui ont ainsi un accès facile à de riches informations issues des textes réglementaires, de l'actualité événementielle, de l'expérience des autres SAGE, de documents guides.

Suite au **"Séminaire national des animateurs de SAGE"**, organisé par l'OIEau en octobre 2003 à Limoges, le site s'est enrichi de nouvelles rubriques :

- **"Formation"**, avec la liste des principaux organismes proposant des formations continues ;
- **"Réseau des animateurs de SAGE"**, mise à disposition des compte-rendus de réunions des réseaux de bassin ;
- **"Tableau récapitulatif"** des dates d'avancement des divers SAGE ;
- **"FAQ"**, pour chaque grand thème abordé dans **"le forum"** avec une synthèse des réponses appropriées.

Pour répondre à une demande des animateurs de **contrat de rivière**, le site va être élargi aux thèmes des travaux en rivière en 2005.

Renseignements : sage@oieau.fr



Renseignements

Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48

E-mail : snide@oieau.fr

SANDRE : L'harmonisation des échanges informatiques entre les laboratoires et leurs commanditaires



Les acteurs de l'eau utilisent très largement des résultats d'analyses d'eau afin de suivre et d'évaluer la qualité d'un cours d'eau, d'un effluent d'une station d'épuration ou encore d'un captage d'eau potable. Ce travail est généralement délégué à un laboratoire d'analyses ce qui induit des échanges de bons de commandes, de fiches de prélèvements, de fiches de résultats d'analyses, ... Informatiser et harmoniser ces échanges est donc une évolution essentielle de nos relations commanditaires / laboratoires afin d'améliorer la qualité de données produites, de renforcer la traçabilité des informations et de mettre plus rapidement ces données à disposition des décideurs et du public.

Le Secrétariat d'Administration Nationale des Données Relatives à l'Eau (SANDRE), dont les missions concernent la normalisation des données du domaine de l'eau et la mise en oeuvre de standards d'échanges informatiques, a lancé l'élaboration d'une norme sur les échanges informatiques entre laboratoires et commanditaires. Depuis 2 ans, l'OIEau, avec l'appui du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD) et du Ministère de la Santé, de la Famille et des Personnes Handicapées (Santé), a fédéré tous les

intervenants du domaine (laboratoires, éditeurs de logiciels, commanditaires publics et privés, ...) afin d'établir ce standard pour les échanges :

- ▶ **des commandes** d'analyses d'un commanditaire auprès d'un laboratoire ou d'un préleveur,
- ▶ **des envois** des résultats d'analyse par un laboratoire à un commanditaire.



Ce standard a pour vocation de simplifier les échanges informatiques avec tous les laboratoires d'analyses d'eau.

L'une des contraintes majeures est de pouvoir utiliser cette norme dans des contextes d'échanges très variés.

La première version provisoire du standard a été finalisée en mars 2004. Cette spécification du SANDRE est en cours de validation dans des sites pilotes, qui l'appliquent dans un contexte opérationnel :

- ❖ l'Agence de l'Eau Adour-Garonne avec le laboratoire Département de la Haute-Garonne,
- ❖ la DIREN Bretagne avec le laboratoire Centre de Génie Industriel (Morbihan),
- ❖ l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse avec le laboratoire LSEH Laboratoire Santé Environnement Hygiène de Lyon.

Début 2005, une version corrigée et définitive du standard sera publiée par le SANDRE. Il restera ensuite à tous les acteurs de l'Eau à appliquer cette norme.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique SANDRE / Les thèmes de l'eau / Laboratoires d'analyse d'eau :

<http://www.rnde.tm.fr>

SIE : Le Système d'Information sur l'Eau axé sur la Directive-Cadre

Le Système d'Information sur l'Eau (SIE) a pour objectif d'organiser la production, la gestion et la diffusion des données sur l'eau en France.

Il est prioritairement engagé dans le chantier de la DCE qui, il est vrai, constitue un défi ambitieux. Il s'agit de produire les données de connaissance de l'état des masses d'eau et des pressions qui s'y exercent ainsi que les données nécessaires pour les analyses économiques et de les rendre accessibles au public.

Des Schémas Directeurs des Données sur l'Eau, entrepris dans tous les bassins, doivent s'assurer que les données nécessaires seront toutes produites pour les échéances de la DCE, et planifier les actions à mener.

Parallèlement, les dispositifs de banques de données se renforcent et un nouveau portail public d'accès aux données, "**Eaufrance**", se met en place.

L'OIEau suit plus particulièrement la construction du volet du SIE qui a trait à **l'assainissement des collectivités et des industries**, avec la constitution de banques de données spécialisées dans tous les bassins, avec l'utilisation de logiciels spécialisés dans les services de police des eaux, chez les exploitants de station d'épuration, dans les SATESE et les Agences de l'Eau. Il gère le **SANDRE**, qui est plus que jamais indispensable pour assurer la cohérence et la mutualisation des données produites et qui joue un rôle clé pour garantir l'inté-

ropérabilité entre les différentes banques de données et portails du SIE.

L'OIEau a entrepris une importante refonte de son site d'accès aux normes du SANDRE, www.sandre.eaufrance.fr. Ce site contient aussi tous les référentiels partagés par l'ensemble des usagers : notamment le référentiel géographique des cours d'eau, BDCarthage et celui des eaux souterraines, BDRHF, l'ensemble des stations de mesures, des zonages réglementaires et des ouvrages ...



Renseignements

Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48

E-mail : rnde@oieau.fr

ÉVALUATION DES COÛTS ENVIRONNEMENTAUX

Une nouvelle base de données économique

Dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs entre la Direction de l'Eau du MEDD et l'OIEau, **une base de données documentaires sur l'évaluation environnementale des bénéfices et des dommages dans le domaine de l'eau est en cours de développement.**

Ce travail se base sur l'inventaire et la collecte des études menées en France sur ce thème qui a été réalisée en 2002 par le département des Sciences Humaines de l'INRA. Ces différentes études ont été rédigées notamment par les universités de Toulouse, Strasbourg, Lille I, Paris I, Orléans, Montpellier, l'INRA de Rennes, EDF et par des bureaux d'études.

Cette base a pour but de faciliter la mise à disposition des études françaises.

Quelques exemples d'études présentes dans la base :

- **"Amélioration de la qualité de l'eau : bénéfiques de la réalisation d'une réserve d'eau potable sur la rivière Erdre et bénéfiques touristiques et récréatifs"** - Alice Brunel (Université de Toulouse),
- **"Évaluation des dommages des marées noires sur l'activité de la pêche à pied"** - François Bonniex et Pierre Rainelli (INRA Rennes) : suite au naufrage de l'Erika,
- **"Bénéfices non marchands liés à une amélioration de la qualité des eaux littorales ..." à travers la valorisation de la pratique de la pêche à pied sur la presqu'île de Rhuy** - Thierry Davy (Université de Toulouse).

La base permet non seulement de réaliser un état des lieux mais aussi d'apprécier les besoins d'études sur des sujets qui ne seraient pas couverts par les études existantes. Elle permettra également de reprendre les estimations de certaines études et de les adapter à

d'autres conditions locales, et ainsi d'éviter la duplication de nouveaux travaux souvent coûteux et longs.


L'OIEau a conçu cette base de données pour qu'elle soit compatible avec la base nord-américaine EVRI (Environmental Valuation Reference Inventory), à laquelle la France a souscrit un abonnement (www.evri.ca).

La structure de la base a été définie de telle sorte qu'elle pourra être le modèle d'une future base européenne permettant de répondre aux exigences de recouvrement des coûts de la Directive-Cadre sur l'Eau et de faciliter l'échange de connaissances et le transfert de valeurs pour l'évaluation des coûts/ bénéfices au sein de l'Union Européenne.

Elle sera accessible en français aux techniciens de terrains, Agences de l'Eau, services de l'État, bureaux d'études techniques et élus qui, ne parlant pas forcément la langue anglaise, ne peuvent pas aisément consulter la majorité des études présentes dans EVRI.


www.oieau.org
Le monde de l'eau sur internet

Actualités Nationales



LES CAHIERS TECHNIQUES

**DES GUIDES TECHNIQUES PRATIQUES ET PÉDAGOGIQUES
À L'USAGE DES PROFESSIONNELS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**



1 Les pompes centrifuges
Entretien et maintenance
18 € TTC

2 Recherche et détection des fuites (Nouveau)
25 € TTC

3 Réactifs de traitement d'eau potable
18 € TTC

4 Instruments de mesure
18 € TTC

5 Le comptage
18 € TTC

6 La robinetterie
18 € TTC

7 Réseaux d'assainissement
18 € TTC

9 L'ozonation des eaux
18 € TTC

11 La télégestion des réseaux
18 € TTC

14 L'eau d'alimentation des générateurs de vapeur
18 € TTC

17 La surpression : Principe, applications, dimensionnement
18 € TTC

18 Le pompage des eaux usées : Conception, réception, entretien et maintenance
18 € TTC


19 Les vannes de régulation (Nouveau)
25 € TTC

HORS-SÉRIE
Qu'est-ce que l'épuration ?
18 € TTC

CD-ROM

17 La surpression : Principe, applications, dimensionnement (version française et anglaise)
23 € TTC

Crues de rivière à caractère torrentiel
46 € TTC



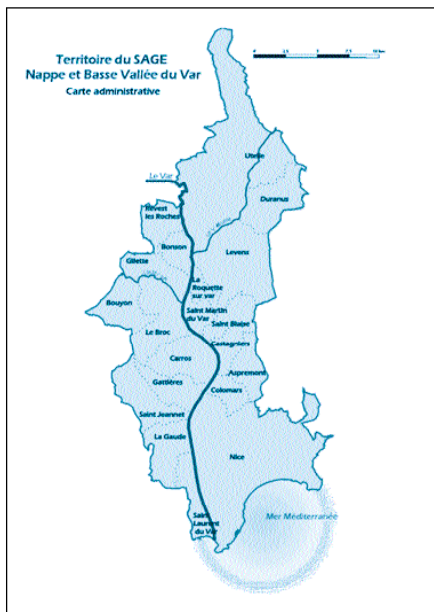
Frais de port en sus

Commande
Office International de l'Eau
15 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 11 47 47 - Fax : 05 55 11 47 48 - eaudoc@oieau.fr

BASSE VALLÉE DU VAR

Étude d'un Observatoire

Les études du SAGE "Nappe et Basse Vallée du Var", engagées par la Commission Locale de l'Eau (CLE), ont mis en évidence le manque de données sur le fleuve et les difficultés à établir des liens entre ces données pour avoir une bonne compré-



hension du fonctionnement global du système du Var et prendre les décisions d'aménagement.

C'est dans cette optique que le Syndicat Mixte d'Etudes de la Basse Vallée du Var (SMEBVV) a lancé une "Étude de définition d'un Observatoire" pour :

- ❖ Mieux connaître le fleuve et les milieux associés ;
- ❖ Créer un lieu de rassemblement, de mise en forme et de partage des données dans l'intérêt de tous les acteurs ;
- ❖ Suivre la mise en oeuvre des préconisations du SAGE et leurs effets.

Cette étude, confiée à l'OIEau en juillet 2004, se déroule sur 9 mois et comporte les étapes suivantes :

- ◆ Analyse des besoins et attentes des usagers potentiels de l'observatoire ;
- ◆ Identification des sources d'information existantes et des données disponibles ;
- ◆ Propositions d'organisation et de fonctionnement de l'observatoire et de différents niveaux d'observation.

LOIRE-BRETAGNE

Consommations d'eau : bilan et perspectives

La nécessité de réduire les consommations d'eau dans la plupart des usages fait l'objet d'un consensus parmi les acteurs concernés, tant pour des motifs environnementaux qu'économiques. L'expérience montre que ceux qui s'y sont essayé ont obtenu des résultats concluants, dans différents secteurs d'activité : habitat, collectivités, secteur tertiaire, etc.

Pourtant, tout le monde butte encore sur le même écueil : **l'absence de données de référence.** Quels sont les potentiels d'économie des divers secteurs ? Quelles sont les actions les plus efficaces ? Une consommation est-elle dans la moyenne ou peut-elle être sensiblement réduite ? ...

C'est pour apporter des réponses à ce type de questions que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a confié à l'OIEau une étude qui poursuit deux objectifs principaux :

- **dresser un bilan des actions menées dans le bassin**, depuis une douzaine d'années, notamment en Bretagne. Il s'agit de déterminer si les résultats ont atteint les objectifs initiaux, et de tirer le maximum d'enseignements de ces expériences. Ces informations seront principalement réunies par un travail d'enquête et d'entretiens ;
- **estimer les potentiels d'économies par secteurs d'activités, notamment dans le tourisme.**

Pour ce second volet, un effort particulier sera mis sur la collecte de données tous azimuts : enquêtes, bibliographie, déclarations d'experts, statistiques, etc. afin d'établir des estimations sur la base de recoupements entre ces diverses sources.

Sur la base des résultats obtenus, un argumentaire technique et économique sera construit, à destination des élus principalement, sous la forme d'un **kit d'information composé de fiches et d'études de cas.** Il s'agit en effet de capitaliser les résultats obtenus pour mettre en évidence le bien-fondé d'actions d'économies d'eau.

Cette étude sera reliée au site Internet dédié aux consommations d'eau que l'OIEau a conçu et anime depuis juin 2004 :

www.cartel'eau.org/conso-eau

DÉBAT NATIONAL

Sur la réforme de la politique de l'eau



En complément de l'enquête déjà menée avec le Ministère de l'Écologie et du Développement

Durable, entre octobre et novembre 2003, l'OIEau a affiné ses évaluations par une nouvelle enquête par Internet et par correspondance réalisée entre début février et mi-mars 2004.

L'analyse a porté sur 8.383 questionnaires exploitables : 3.521 remplis par Internet et 4.862 retournés sur papier.

Globalement, cet échantillon ne correspond pas à un groupe représentatif de la population française. Il s'agit d'un public sensibilisé, qui manifeste un intérêt particulier pour la gestion de l'eau et souhaite contribuer à la réforme en cours.

Ce public est majoritairement constitué d'hommes âgés de 40 à 60 ans, plutôt urbain. La moitié d'entre eux sont des cadres et les trois-quarts vivent en maison individuelle avec jardin.

Parmi des résultats, on peut retenir les éléments marquants suivants :

- La qualité de l'eau du robinet demeure la priorité.
- La perspective d'éventuelles mesures contraignantes (ex : restrictions d'usage en cas de pénurie) sont globalement admises, dès lors qu'elle concerne dans le monde.
- L'épandage des boues d'épuration semblent bien accepté.
- Les efforts sont acceptés s'ils sont perçus comme équitablement partagés.
- L'État doit exercer pleinement ses pouvoirs régaliens : police, sanctions, restrictions d'usage, contraintes d'urbanisation, ..., nombre de réponses souhaitent l'intransigeance et la fermeté.
- La demande d'information et de transparence est forte, concernant l'eau du robinet (qualité, prix, etc.), les inondations (développement d'une "culture du risque", ...) ou les économies d'eau (promotion, incitations, ...).

Ces réponses ont été versées au Débat National sur l'Eau.



Renseignements

Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48

E-mail : snide@oieau.fr

STRATÉGIE DE FINANCEMENT DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

Les diagnostics des systèmes d'assainissement communaux ou intercommunaux conduisent à envisager des programmes ambitieux de mise en conformité aux directives européennes pour une meilleure protection des milieux naturels aquatiques.

Les investissements à prévoir sont toujours très importants et souvent difficiles à financer et la plupart des collectivités, soucieuses de limiter le prix de l'eau, ont du mal à mettre en oeuvre des projets cohérents programmés sur le moyen terme.

Le Syndicat d'Assainissement de l'Agglomération de Mauriac-le-Vigean (Cantal) a fait appel à l'Office International de l'Eau (CNFME)



pour lui apporter ses capacités d'expertise

Après avoir réalisé une analyse financière rétrospective détaillée du service d'assainissement, **le CNFME a proposé**

une stratégie de financement sur les 10 prochaines années, combinant au mieux les capacités d'autofinancement, les opportunités de subventions et les possibilités d'emprunts.

Bien entendu, la validité de cette étude s'appuie sur la juste appréciation des dépenses d'investissement, mais aussi des coûts d'exploitation induits par les nouveaux aménagements.

Au delà de cette approche stricte financière, le CNFME a été en mesure de proposer des ajustements au calendrier et à la nature des travaux à réaliser, en étroite collaboration avec les services concernés (assainissement, urbanisme, voirie, ...).

ANDRA

Une station d'épuration sous surveillance ... du CNFME



Confronté à des dysfonctionnements de sa station d'épuration sur son site de Soulaines à Dhuis (Aube), **l'Agence Nationale pour la Gestion des Déchets Radioactifs (ANDRA) a sollicité l'Office International de l'Eau (CNFME) pour réaliser en juillet 2004 le diagnostic des équipements, de leur fonctionnement et des méthodes d'exploitation.**

A l'issue de cette phase, les origines et les causes des dysfonctionnements ont été établis ce qui a permis de proposer des axes d'amélioration en terme d'aménagement et de réglage. Ce premier travail a été complété par la rédaction d'un manuel d'exploitation.

Au delà de cette action ponctuelle et pour valider les choix proposés, le CNFME s'est engagé à assister l'ANDRA pendant un an.

Au cours de cette période d'observation, les résultats d'exploitation sont évalués mensuellement et des conseils pour améliorer le fonctionnement sont formulés.

Au terme de ce suivi, la synthèse finale permettra un transfert de compétence suffisant pour une exploitation efficace et optimale.

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

L'expertise du CNFME sur les consommations des systèmes d'eau potable et d'assainissement

Optimiser les consommations énergétiques dans le domaine de l'eau potable et l'assainissement ... l'ADEME organise, dans ce secteur comme dans d'autres, la diffusion et la promotion des technologies les plus adaptées et les moins énergivores.

Le CNFME collabore dans ce but avec l'ADEME à trois niveaux :

- d'abord en établissant **un inventaire complet des différents filières et procédés** utilisés en eau potable et en assainissement ;
- ensuite, en réalisant **une étude bibliographique** sur "l'optimisation énergétique et économique des réseaux d'AEP et d'Assainissement" ;
- enfin, en apportant, sous la forme d'**une assistance technique** à

l'ADEME, sa capacité d'expertise pour le suivi de l'étude technique confiée au COSTIC.

A l'issue de ces travaux d'une durée totale de 15 mois, le CNFME proposera à l'ADEME **des actions de sensibilisation** auprès du milieu professionnel concerné, afin de largement diffuser les résultats.



Renseignements

Fax : +33 (0) 5 55 11 47 01

E-mail : cnfme@oieau.fr

LA GESTION DU PATRIMOINE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Le Syndicat Professionnel des Entreprises de Services d'Eau et d'Assainissement (SPDE) a demandé à l'Office International de l'Eau d'aider à la définition des principes de la gestion du patrimoine des "réseaux d'eau potable", en vue d'optimiser le service, d'en analyser les enjeux et de mieux en cerner les perspectives dans une optique opérationnelle pour les acteurs de la distribution.

Cette analyse a pour but de faciliter les échanges entre les décideurs, les élus locaux et les opérateurs des réseaux et de faire des propositions pour améliorer les

prises de décision relatives au renouvellement patrimonial des infrastructures d'adduction et de distribution.

Sont abordés les points suivants :

- l'apport des outils d'aides à la décision pour éclairer les élus locaux (Prédiag, Aquadiag, Care-W, ...);
- le management partagé entre les collectivités et leurs opérateurs;
- la mutualisation des connaissances au sein des services, pour mener une gestion patrimoniale éclairée par le retour d'expériences des acteurs de terrain;

- les efforts de recherche des grands groupes;
- l'optimisation des partenariats entre la collectivité et le délégataire présentant le plus de garanties pour la mise en place d'une démarche de gestion patrimoniale.

Différents experts des groupes de distribution d'eau, ainsi que des responsables chargés de la gestion patrimoniale "réseau d'eau potable" sur sept sites (5 sites français, 2 sites anglais) ont été rencontrés pour réaliser cette étude prospective.

ÎLE DE LA RÉUNION

Du nouveau dans la gestion de l'eau Outre-Mer

Depuis 2000 et la loi d'orientation sur l'Outre-Mer, les DOM se sont progressivement dotés d'Offices Locaux de l'Eau (OLE), adaptation locale des Agences de l'Eau métropolitaines.

Si les compétences des nouveaux Offices portent sur l'étude et le suivi des milieux et de la ressource, le conseil et l'assistance technique aux maîtres d'ouvrages, la formation et l'information des acteurs, l'enjeu essentiel est toutefois, comme en métropole, le financement de la politique de l'eau. Or, si la possibilité pour les OLE de prélever des redevances avait bien été prévue par la loi dès 2000, les modalités n'en avaient pas été fixées. Seul le pouvoir de décision du Comité de Bassin avait été établi sans ambiguïté, ce qui constituait une reconnaissance forte de cette instance.

La Loi de Programme pour l'Outre-Mer encadre les redevances "prélèvement", en créant un dispositif qui pourrait bien, dans son esprit, préfigurer le futur système des redevances métropolitaines :

- **des taux spécifiques sont fixés pour chaque usage :** la loi distingue les prélèvements d'eau destinés à l'alimentation en eau potable, à l'irrigation de terres agricoles et aux autres activités économiques;
- **un taux plancher et un taux plafond** sont déterminés pour chaque catégorie de redevances.

La simplicité de ce dispositif, tant en ce qui concerne l'assiette que les taux des redevances, favorise sa lisibilité et donc son acceptation par les usagers.

Plus encore sans doute qu'en métropole, cet aspect est essentiel Outre-Mer où il n'existe à ce jour aucune redevance de ce type et où l'effort de pédagogie devra donc être important.

L'existence des textes ne fait cependant pas tout : il faut en effet déterminer le niveau de la redevance applicable à chaque usage, constituer les

fichiers de redevables, définir la procédure de mise en place du dispositif, identifier les priorités d'action sur lesquelles affecter les fonds ainsi collectés, etc. Il y a donc là un véritable chantier qui soulève des questions de fond sur la politique locale de l'eau Outre-Mer.

Aussi, l'OLE de la Réunion, formellement créé en 2003, a lancé une étude de définition des redevances destinée à apporter des réponses à ces diverses questions et à orienter les acteurs locaux dans leurs décisions.

Ce travail a été confié au cabinet DE Conseil, en partenariat avec l'OIEau.

L'étude s'est achevée en octobre 2004, et fournit au Comité de Bassin et à l'OLE les éléments nécessaires pour la mise en place des redevances dès 2005.

Les liens entre la Réunion et l'OIEau se tissent aussi depuis plusieurs années : le Conseil Général nous a en effet déjà fait intervenir pour une évaluation du projet de SDAGE en 2000, puis pour une étude de faisabilité préalable à la création de l'OLE en 2002.



Inauguration de l'OLE de la Réunion



Renseignements

Fax : +33 (0) 5 55 11 47 80

E-mail : snide@oieau.fr

"LES JOURNÉES D'INFORMATION DU CNFME" : L'individualisation des contrats d'eau en habitats collectifs



Le 2 juin 2004, une journée d'information sur l'individualisation des contrats de fourniture d'eau dans l'habitat collectif a rassemblé près de 100 professionnels des services publics et privés de distribution d'eau et des consommateurs intéressés tels que les OPHLM.

L'article 93 de la loi SRU du 13 décembre 2000, précisé par le décret du 28 avril 2003, a prévu en effet que le service chargé de la distribution de l'eau potable est tenu de procéder à l'individualisation des contrats lorsque le propriétaire de l'immeuble en fait la demande. Ce qui suppose nécessairement que diverses adaptations soient apportées aux modalités d'organisation et d'exécution du service public.

Cette journée d'information avait pour vocation de montrer comment appliquer concrètement ces textes, et d'envisager les conséquences pratiques pour les distributeurs d'eau, les collectivités et leurs usagers.

En complément de ses stages traditionnels, l'Office International de l'Eau (CNFME) organise aussi depuis 2004 des journées d'information, destinées aux professionnels et aux gestionnaires, et qui ont pour ambition d'apporter un éclairage concret et pragmatique sur des sujets d'actualité qui suscitent d'importantes interrogations pratiques.

Ces journées font la part belle aux témoignages et aux retours d'expérience.



Un public attentif

L'Office International de l'Eau vous donne rendez-vous en 2005 pour une nouvelle série de journées techniques, dont le programme sera consultable sur le site Internet :

www.oieau.fr/cnfme

SUISSE ROMANDE

L'OIEau partenaire privilégié de la Formation des Exploitants de Stations

Depuis 1990, l'OIEau a été sollicité par le FES (groupe romand pour la Formation des Exploitants de Stations d'épuration) pour participer à l'élaboration de cours et à leur animation. Ce partenariat a été en s'amplifiant et près de 1000 heures de formation ont été dispensées par l'OIEau. Très satisfaits des formations, les exploitants de STEP et les responsables du FES souhaitaient, depuis de nombreuses années, faire reconnaître au niveau de la Confédération Helvétique ce cursus de formation. En 2003 est arrivée la bonne nouvelle : les différents représentants profession-



Un stage de formation bien suivi en Suisse Romande

nels des parties alémaniques, romandes et tessinoises (VSA) se sont mis d'accord et ont été suivis par les instances politiques pour la reconnaissance, sous forme de brevet fédéral, de la fonction d'exploitant de stations d'épuration.

Cela s'est traduit par le lancement dès 2003 d'un cursus de formation auquel l'OIEau est très étroitement associé, car basé sur 7 de ses 8 modules de formation.

Le premier examen s'est déroulé en novembre 2004, avec la participation des experts de l'OIEau, tant aux épreuves écrites, qu'orales, et au jury d'attribution des brevets.



Renseignements

Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48

E-mail : cnfme@oieau.fr

www.oieau.org
Le monde de l'eau sur internet

BANQUE MONDIALE

Étude du cas français

La Banque Mondiale a souhaité rassembler, pour un certain nombre de pays, **des études de cas relatives à l'application des principes de gestion intégrée**, définis lors de la Conférence Internationale de Dublin en 1992.

L'Office International de l'Eau a été chargé de présenter l'expérience française.

Le document fourni à la Banque comporte deux tableaux synoptiques qui rassemblent et résument :

- les institutions et les structures,
- les lois et règlements d'application,
- les dispositions incitatives économiques et financières,
- les mesures d'accompagnement comme la sensibilisation du public, la formation et la collecte de données.

Ces diverses informations sont déclinées au niveau national, au niveau du bassin, au niveau local.

Ces tableaux sont accompagnés d'un texte décrivant l'application de ces principes dans le Bassin Rhône-Méditerranée-Corse durant les dix dernières années et, notamment, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et son pilotage par le Comité de Bassin.

L'expérience plus que trentenaire de la France, la mise en oeuvre de la Directive-Cadre et sa transcription en droit français, peut constituer pour la Banque Mondiale un cas d'école, qui serait adaptable dans d'autres pays.

COOPÉRATION EUROPÉENNE

Une approche stratégique de l'aménagement et de la gestion des ressources en eau

L'Approche Stratégique pour une gestion durable, efficace et équitable des ressources en eau est fondée sur la nouvelle politique européenne de coopération, dont les "lignes directrices" sont l'outil permettant de soutenir les projets.

L'équipe, formée par HR Wallingford et l'OIEau, a été chargée par la Commission Européenne d'organiser des ateliers de sensibilisation à cette nouvelle approche, en s'appuyant localement sur la CEFOC (Afrique Occidentale, Afrique Centrale), le NCWSTI (Afrique du Sud et Afrique Australe), le NET-WAS (Afrique de l'Est) et le NWRI (Kaduna - Nigéria).

Le groupe de stagiaires de l'atelier de Ouagadougou - Burkina Faso



Au total neuf ateliers ont été organisés dans les pays ACP : à Samoa, en Afrique du Sud (2 ateliers), au Kenya, au Burkina Faso, à Djibouti, en République Dominicaine, au Tchad et au Nigéria.

Des discussions avec la DG Relations Extérieures et les Délégations de l'UE ont également permis d'identifier les principaux domaines d'intérêt et les besoins particuliers des pays des Régions "ALAMED".

Le CINARA en Colombie a été identifié en tant qu'établissement partenaire ainsi que l'HIASD de Damas pour accueillir les ateliers respectifs de Bolivie, de Colombie et de Syrie, ayant réuni 128 nouveaux participants.

RÉHABILITATION DES FLEUVES

3^{ème} Conférence du CERF

Le Centre Européen pour la Réhabilitation des Fleuves, le CERF et l'Autorité des Eaux de Croatie, ont organisé à Zagreb, du 16 au 20 mai 2004, la 3^{ème} Conférence sur la Réhabilitation des Fleuves en Europe.

Le Secrétariat Technique Permanent du RIOB y a présenté une communication intitulée "ensemble pour la gestion intégrée des ressources en eau".

La Conférence a mis en évidence qu'au cours de ces dernières années, de nombreux fleuves européens ont subi des

événements hydrologiques extrêmes, des inondations et des sécheresses en particulier, qui ont provoqué un stress hydrique.

La réhabilitation ou restauration des cours d'eau inclut un certain nombre de mesures ayant pour objectif commun de reconstituer les fonctions naturelles des fleuves, perturbées par les activités humaines.

Il est clair que la plupart des fleuves européens sont des fleuves transfrontaliers et qu'un pays ne pourra résoudre seul les problèmes de qualité et de quantité d'eau. L'échange d'expériences et d'approches pratiques entre les pays d'Europe devient nécessaire ainsi qu'une plus grande prise de conscience de la valeur des fleuves encore naturels.

Les membres du RIOB sont eux-mêmes directement impliqués dans des projets de réhabilitation de fleuves.



Les participants du CERF



Renseignements

Fax : +33 (0) 5 55 11 47 80

E-mail : aquacoope@oieau.fr



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - 24 / 28

"DÉCLARATION DES TROIS ILETS"



Pierre BARIL, précédent Président, ouvre l'Assemblée Générale en présence de Pascal BERTEAUD, Directeur de l'Eau français

Une meilleure gouvernance de l'eau douce, dont les ressources sont limitées et menacées, est une des clefs essentielles du développement durable, indispensable pour assurer la vie sur notre planète, ainsi que la santé et le progrès socio-économique de nos sociétés, dans le respect de l'environnement.

Du 24 au 28 janvier 2004, 178 délégués, ve nus de 39 Pays, représentants des administrations gouvernementales chargées de la gestion de l'eau, d'organismes de bassin existant ou en cours de création, ainsi que des institutions de coopération bi et multilatérales intéressées, se sont réunis aux Trois-Ilets à La Martinique, dans le cadre de la sixième Assemblée Générale du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), afin de définir les actions concrètes les mieux appropriées à conduire pour atteindre les objectifs d'une gestion intégrée et participative des ressources en eau douce de surface et souterraine et des zones côtières qui leur sont liées.

Les délégués ont réaffirmé que l'ensemble des problèmes liés à la gouvernance de l'eau sont autant de défis qui ne peuvent plus désormais être abordés de façon sectorielle ou localisée, ni séparément les uns des autres. Les solutions doivent passer par une approche globale, organisée à l'échelle pertinente des bassins versants des fleuves, des lacs et des aquifères, qu'ils soient locaux, nationaux ou transfrontaliers.

www.riob.org

Les bassins versants sont les territoires naturels où l'eau s'écoule, en surface comme dans le sous-sol, quelles que soient les frontières et limites nationales ou administratives traversées.



La nouvelle Présidente du RIOB : Madeleine JOUY De GRANDMAISON

Pour atteindre ces objectifs, les délégués ont recommandé de mettre en application, partout dans le monde, les modalités suivantes de bonne gouvernance des eaux douces continentales et des zones côtières, en prenant en compte toutes adaptations nécessaires à la diversité des situations de terrain :

- 1 Cette gestion intégrée des ressources en eau par bassin doit viser, de façon globale et cohérente, la satisfaction durable et intersectorielle de l'ensemble des besoins essentiels et légitimes des citoyens, la lutte contre les gaspillages, la protection contre les risques et la prévention des pollutions, la préservation et la restauration des écosystèmes,
- 2 Un cadre Juridique clair doit préciser dans chaque pays les droits et les devoirs, les niveaux possibles de décentralisation, les compétences institutionnelles des différents intervenants, ainsi que les procédures et les moyens indispensables à une bonne gouvernance de l'eau,

- 3 Les représentants des populations et des pouvoirs locaux, des usagers de l'eau, ou des organisations porteuses d'intérêts collectifs, doivent participer à cette gestion, au côté des administrations, notamment au sein de Conseils ou Comités de Bassin.

L'information, la sensibilisation et l'éducation des populations ou des usagers et de leurs représentants sont indispensables,

- 4 Dans le cadre de la transcription des principes de la gestion intégrée des ressources en eau dans la politique nationale de l'eau de chaque Pays, et en cohérence avec leurs Plans nationaux de GIRE, des plans de gestion de bassin (ou schémas directeurs) doivent être élaborés dans la concertation et la transparence, pour fixer les objectifs à atteindre sur le moyen terme,



178 Délégués de 39 Pays

- 5 Des systèmes et réseaux intégrés d'observation et de monitoring, fiables, représentatifs, faciles d'accès et harmonisés, et des recherches spécifiques, doivent être organisés dans chaque bassin,
- 6 La mise en place de systèmes spécifiques de financement, reposant sur la contribution et la solidarité des usagers (consommateurs et pollueurs), s'impose pour assurer la réalisation dans chaque bassin des programmes prioritaires d'intervention successifs nécessaires pour assurer une gestion équilibrée de la ressource et en reconquérir ou maintenir la qualité et garantir le bon fonctionnement des services collectifs.

JANVIER 2004 - LA MARTINIQUE

Ces contributions, fixées au sein des Comités de bassin, doivent principalement être gérées de façon décentralisée dans le bassin, en particulier par un organisme technique et financier spécialisé de bassin.

- 7 Pour les fleuves, lacs ou aquifères transfrontaliers des accords de coopération doivent être conclus ou confortés entre les Pays riverains et les plans de gestion conçus au niveau de l'ensemble de



leurs bassins versants, notamment au sein de **Commissions, Autorités ou Organismes internationaux ou transfrontaliers.**

L'eau ne connaît pas les frontières nationales et administratives : Une gestion concertée entre Pays riverains des 263 fleuves et lacs, ainsi que des centaines d'aquifères transfrontaliers qui existent dans le monde, est stratégique et prioritaire, doit tenir compte de cette réalité.

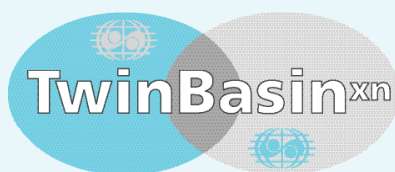
Les îles sont des systèmes présentant généralement une très riche biodiversité, des écosystèmes et des ensembles socio-économiques : la gestion de l'eau douce et des zones littorales insulaires y est complexe et nécessite une attention toute particulière, ainsi qu'un cadre juridique et des moyens adaptés à cette spécificité.

La mise en application de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau apparaît comme un fait majeur pour la diffusion des principes de bonne gouvernance préconisés par le RIOB, qui en fait un thème prioritaire pour la mobilisation de ses membres.

Il faut soutenir la création et le renforcement des Organismes de Bassin dans le monde !



Les délégués à l'Assemblée Générale du Réseau International des Organismes de Bassin demandent que l'Aide Publique au Développement et les programmes des Organisations de Coopération internationale soient réorientés pour soutenir des projets visant la réalisation concrète d'actions répondant à ces principes ainsi que l'expérimentation, l'évaluation et l'échange de savoir-faire dans ces domaines.



Le projet TWINBASIN^{xn} a pour objectif de faciliter des jumelages entre les Organisations de Bassin, afin de disséminer les bonnes pratiques et de renforcer leurs ressources humaines.

Il a été officiellement lancé en marge de l'Assemblée Générale du Réseau International des Organismes de Bassin, en Martinique en Janvier 2004.

Il s'appuie sur un **Comité de pilotage regroupant ses 18 membres fondateurs** : le RIOB et ses réseaux régionaux pour l'Afrique (RAOB) et la Méditerranée (REMOB), l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'Office International de l'Eau (France), le Secrétariat des Ressources en Eau (Brésil), le "Global Water Partnership" (Suède), Techware (Italie), l'Université de Pretoria (Afrique du Sud), la "National Water Authority" - OVF (Hongrie),

l'"Interstate Coordination Water Commission" - ICWC Aral Sea (Ouzbékistan), "Jara Tirta I Corporation" (Indonésie), l'Agence de Bassin Hydrographique Algérois - Hodna - Soumman (Algérie), l'Agence de Bassin hydraulique - Sebou (Maroc), l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal - OMVS, la "Comisión Nacional del Agua" (Mexique) et Apele Romane (Roumanie).

Les principales orientations définies par ce Comité de Pilotage ont été :

- la nécessité de supporter en priorité les jumelages existants ;
- l'intérêt d'une "étude préliminaire" qui dresse un bilan synthétique et une analyse des jumelages par le passé : réalisations, succès, échecs ;
- l'importance de la définition de critères sérieux et exigeants pour l'accès aux bourses de mobilité ;
- la création des trois premiers Groupes d'Intérêt Spécifiques (GIS) sur les thématiques "jumelage", "mobilité" et "dissémination". D'autres GIS seront créés à l'avenir, notamment sur la thématique "fleuves transfrontaliers".

Le projet a été sélectionné dans le cadre de la priorité "Global Change and Ecosystems" du 6^{ème} Programme Cadre de Recherche Européen ; le financement européen du projet couvrira les dépenses de fonctionnement du Réseau (déplacements, développement des outils, bourses, ...), pour une durée de 48 mois.

Le Comité de Pilotage s'est à nouveau réuni, en formation restreinte, à Dakar (Sénégal) en Novembre 2004 lors des Assemblées conjointes du Réseau Africain des Organismes de Bassin et du Réseau des Commissions Internationales et des Organismes de Bassins Transfrontaliers.

Renseignements

Fax : +33 (0) 1 40 08 01 45

E-mail : riob2@wanadoo.fr

Site Internet RIOB :
www.riob.org



DAKAR - SÉNÉGAL -

Assemblées Générales du Réseau Africain des Organismes de Bassin



Séance solennelle d'ouverture par le Président WADE

"L'EAU NE CONNAÎT PAS LES FRONTIÈRES"

168 délégués d'administrations gouvernementales, chargés de la gestion des ressources en eau, d'Organismes de Bassin et d'Organisations internationales venus de 34 pays se sont réunis à Dakar (Sénégal), du 2 au 6 Novembre 2004, sous l'égide du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), à l'invitation de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et avec l'appui de la Coopération française.

Les travaux ont été honorés de la présence effective de plusieurs ministres chargés de l'hydraulique de la sous région, du Président du Conseil des Ministres de l'OMVS, du Premier Ministre du Sénégal. Son Excellence M. Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal, est venu en personne officiellement ouvrir les travaux le 3 Novembre et soutenir les initiatives du Réseau.

PRÉAMBULE

Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) se mobilise en particulier pour une meilleure gestion des fleuves, lacs et aquifères transfrontaliers.

Il existe en effet dans le monde 263 fleuves ou lacs et plusieurs centaines d'aquifères, dont les bassins sont partagés entre au moins deux pays riverains ou parfois beaucoup plus (18).

L'eau ne connaît pas les frontières, et une gestion intégrée appropriée des ressources des bassins des fleuves, lacs ou aquifères partagés entre plusieurs pays riverains prend aujourd'hui une importance stratégique.

Pour ces fleuves et aquifères, des accords de coopération doivent donc être initiés ou confortés entre les pays riverains et une telle gestion intégrée nécessite évidemment des méthodes appropriées d'observation, de gestion, de protection et de développement.

Leur situation particulière doit être mieux prise en compte dans les débats et accords multilatéraux sur une nouvelle gouvernance

des ressources en eau.

Le RIOB, conjointement avec plusieurs grandes ONG concernées, a appelé sur ces enjeux l'attention des Chefs d'État et de Gouvernement du G8 réunis à Evian en 2003. Ceux-ci ont retenu cette question parmi les priorités de leurs actions à venir dans le domaine de l'eau.

C'est pourquoi, les nombreux participants à la Conférence Internationale qui s'est tenue à Thonon-les-Bains (France), les 25 et 26 novembre 2002, ont décidé de constituer "un Réseau informel des Commissions Internationales et des Organismes de Bassins Transfrontaliers" au sein du RIOB sur la base d'une participation volontaire et libre de ses membres et observateurs.

OBJECTIFS DU RÉSEAU : DES PRIORITÉS POUR L'ACTION

Pour aider à la création et au renforcement des Organismes de Bassin dans le monde, outre la présentation des stratégies des Institutions de coopération bi et multilatérales impliquées et l'étude de cas concrets d'organisation à l'échelle de bassins transfrontaliers, les travaux des Assemblées de Dakar ont portés très largement sur des thèmes centraux pour l'application de la GIRE, abordés dans 4 ateliers :

- 1) statuts et compétences des organismes de bassins transfrontaliers,
- 2) élaboration des plans de gestion et des programmes d'actions de bassin,
- 3) financement des organismes de bassin et de leurs programmes,
- 4) monitoring et systèmes d'information dans la gestion des bassins transfrontaliers.

69 communications ont été présentées durant la réunion de Dakar.

RÉSOLUTIONS GÉNÉRALES

Les participants ont jugé favorablement les avancées permettant une meilleure gestion des bassins transfrontaliers et les progrès notables déjà réalisés dans la mise en oeuvre, à ce niveau, de politiques et d'actions concrètes.

- Les organismes participant à la Conférence de Dakar ont exprimé leur souhait de **continuer d'échanger leurs expériences** au travers de quatre activités complémentaires :
- **Organisation de réunions régulières**, sessions plénières annuelles ou ateliers thématiques si nécessaire. Indépendamment d'un échange d'expérience, ces réunions permettront d'identifier les principales préoccupations des organismes de bassin impliqués sur le terrain,
- **Développement d'un site Internet**, sur la base des méthodologies, des techniques et des contenus d'ores et déjà élaborés dans le cadre du projet "AQUADOC-INTER" en Europe Centrale et du "SEMIDE" en région méditerranéenne. Ce site Internet commun regroupera des études de cas et des documents produits par des organismes de bassin, (résumé en anglais et français, liens avec les sites des organismes de bassin). Ce site comprendra aussi des informations d'actualité, un forum de discussions et des réponses aux questions les plus fréquemment posées, des liens vers les nouveaux documents et les sources d'informations produits au niveau mondial,
- **Lancement de programmes de formation** pour les responsables et personnels des organismes de bassin,
- **Mise au point d'accord de jumelage entre organismes de bassin de différents pays** confrontés à des problématiques communes, notamment dans le cadre du projet "TWINBASIN" ou d'accords déjà existants.
- Les organismes représentés à Dakar ont exprimé leur soutien à **des expériences dans des bassins pilotes**, tels que lancées dans l'Union Européenne pour l'application de la DCE ou de l'Initiative Européenne sur l'eau en Afrique, par exemple, dans le cadre du GEF et

03 / 06 NOVEMBRE 2004

(RAOB) et du Réseau des Organismes de Bassins Transfrontaliers

dans plusieurs pays de plus en plus nombreux. Ils recommandent de proposer des Bassins pilotes additionnels pour élargir les expérimentations visant à s'adapter au contexte de chaque région du monde.

- Les délégués souhaitent également que soit renforcée la diffusion directe des résultats des Bassins pilotes à tous les autres organismes de bassin. D'une façon générale malgré les facilités apportées par Internet, l'accès aux informations reste en effet complexe.
- **Pour les Bassins Transfrontaliers**, il apparaît nécessaire de soutenir la création de Commissions internationales ou d'Organismes équivalents et de donner plus de moyens à celles ou ceux qui existent déjà, ainsi que de renforcer la coopération entre les pays voisins de chacun de ces bassins.

Le cas des fleuves des grands pays fédéraux peut par certains aspects se rapprocher de celui des bassins transfrontaliers proprement dits.

- En ce qui concerne les aspects spécifiques de **la prévention et de la lutte contre les inondations et les sécheresses**, qui affectent fortement beaucoup de pays, les délégués ont confirmé qu'un meilleur échange d'informations et de savoir-faire était nécessaire et qu'il est indispensable d'harmoniser les plans de lutte entre les pays des bassins transfrontaliers.

En particulier, ils recommandent d'installer des systèmes fiables et efficaces d'annonce rapide des crues et des sécheresses et d'établir des mécanismes de prévention et d'intervention pour faire face aux désastres naturels provoqués par les eaux et protéger les vies humaines et les biens.

- La mise en **cohérence des systèmes de monitoring, d'observation et d'information sur l'eau**, l'harmonisation des données et des Systèmes d'Informations Géographiques, l'utilisation de modèles communs, sont indispensables pour le partage des connaissances et le suivi des actions, dans les bassins transfrontaliers.
- Une réflexion commune sur **les méthodes et moyens de consultation et de mobilisation des populations** est urgente. Il serait

aussi très utile de formaliser en commun des arguments forts et facilement appropriables de nature à motiver un réel intérêt et une participation effective des populations, dont l'adhésion est essentielle pour la réussite des projets de la politique de l'eau dans les bassins, mais qui attendent des résultats concrets.



- Les participants appellent aussi l'attention des Autorités compétentes pour qu'elles prennent des mesures adéquates pour **prévenir l'introduction et la dissémination d'espèces aquatiques invasives**, qui causent des dommages écologiques et économiques considérables et dont on découvre continuellement de nouveaux spécimens.
- Ils ont souhaité une meilleure participation des bassins transfrontaliers soutenus par le GEF dans les activités du Réseau et ils invitent les Organismes Membres du RIOB à s'impliquer activement dans les activités initiées dans la phase opérationnelle du **Projet "IWLEARN" avec le soutien du GEF**.

Monsieur OULD MERZOUG, Haut Commissaire de l'OMVS, présidera le Réseau des Commissions Internationales et des Organismes de Bassins Transfrontaliers, jusqu'à sa prochaine Assemblée Plénière.

Renseignements :

RIOB

Fax : +33 (0) 1 40 08 01 45

E-mail : riob2@wanadoo.fr

www.riob.org

RAOB

Fax : (+221) 822 01 63

E-mail : amayeln@yahoo.fr

www.omvs-soe.org/raob.htm

EN CE QUI CONCERNE PLUS PARTICULIÈREMENT LE CONTINENT AFRICAIN

- Le RAOB propose à tous les organismes intéressés du secteur de l'eau, d'Afrique Australe, Centrale, du Nord, de l'Est ou de l'Ouest, administrations gouvernementales, organismes de bassin existants ou en cours de création, organisations de coopération bi et multilatérale, de le rejoindre pour **développer tous ensemble une véritable expertise africaine commune de la gestion des quelques soixante bassins transfrontaliers de toute l'Afrique**.

➤ Le RAOB propose à l'Union Européenne, aux coopérations bilatérales impliquées, aux pays concernés d'œuvrer à la réalisation de son plan d'actions pluriannuel et, en particulier, de constituer et d'animer en son sein un **"Comité Technique Permanent" des organismes de bassins africains**, notamment les bassins pilotes retenus pour les premières phases de l'Initiative Européenne sur l'eau, afin de permettre aux responsables de ces bassins d'échanger régulièrement leurs expériences, de faire le point de leurs projets, d'identifier les meilleures pratiques adaptées aux contextes africains, de faire émerger les problèmes rencontrés et d'effectuer les synthèses nécessaires pour diffuser les enseignements acquis dans toute l'Afrique,

- le RAOB propose également d'organiser **des stages de formation sur "les six piliers de la GIRE"** ouverts aux responsables et techniciens africains concernés,
- le RAOB souhaite qu'un projet de **Système Africain d'Information et de Documentation sur l'Eau (SADIEau)** puisse très rapidement être lancé pour fédérer les centres d'information existants ou à créer dans les bassins ou les pays intéressés, pour mettre en commun leurs références, les documents utiles et les études africaines, les conserver et les rendre facilement accessibles à tous.

Les délégués ont retenu avec gratitude les propositions du Maroc et de l'Autorité du Bassin du Niger d'organiser les prochaines réunions respectivement du Bureau et de l'Assemblée Générale en 2005.

- le RAOB souhaite qu'un projet de **Système Africain d'Information et de Documentation sur l'Eau (SADIEau)** puisse très rapidement être lancé pour fédérer les centres d'information existants ou à créer dans les bassins ou les pays intéressés, pour mettre en commun leurs références, les documents utiles et les études africaines, les conserver et les rendre facilement accessibles à tous.

Les délégués ont retenu avec gratitude les propositions du Maroc et de l'Autorité du Bassin du Niger d'organiser les prochaines réunions respectivement du Bureau et de l'Assemblée Générale en 2005.



CONFÉRENCE PANAFRICAINNE SUR L'EAU

Addis Abeba - décembre 2003

Le but de la Conférence Panafricaine, qui s'est tenue en Décembre 2003 à Addis Abeba, était de déterminer comment atteindre collectivement les Objectifs de Développement du Millénaire concernant l'eau en Afrique.

18 pays africains (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Ethiopie, Ghana, Kenya, Mali, Mozambique, Namibie, RSA, Rwanda, Soudan, Tanzanie, To go, Zambie et Zimbabwe) ont participé au niveau ministériel, et tous les bailleurs de fonds bi et multilatéraux avaient répondu présents.

Invité par la FAO, l'OIEau a contribué au thème "**L'eau pour la sécurité alimentaire**".

Les rapporteurs ont constaté le faible succès des efforts en faveur de l'alimentation, particulièrement en Afrique :

- ❖ les investissements coûtent plus cher,
- ❖ le régime fluvial des cours d'eau est très perturbé,
- ❖ le rendement de l'irrigation est faible,
- ❖ les infrastructures se dégradent vite,
- ❖ les besoins concurrents sont de plus en plus sensibles,

- ❖ la pollution n'épargne pas le continent,
- ❖ la salinisation des sols est fréquente,
- ❖ les financements publics sont aléatoires,
- ❖ la construction des infrastructures rencontre de plus en plus d'obstacles sociaux et environnementaux, etc.

Le représentant de l'OIEau s'est attaché à présenter les possibilités ouvertes par la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) appliquée par Bassin, telle que préconisée par le RIOB.

MAURICE

"Central Water Authority"

Les principaux acteurs mauriciens du secteur de l'eau, sous la tutelle du "Ministry of Public Utilities (MPU)" et représentés par la "Central Water Authority (CWA), la Wastewater Management Authority (WMA), l'Irrigation Authority (IA), la Water Resources Unit (WRU)" etc., souhaitent mettre en oeuvre **un important programme de formation professionnelle continue** de leurs personnels afin d'accompagner les réformes du secteur et de soutenir leur stratégie de modernisation.

Dans le cadre du programme de coopération franco-mauricien, l'Ambassade de France à Maurice a organisé une vi-

site technique en métropole de membres de la CWA et du MPU en Juin 2004, qui leur a permis de rencontrer les entreprises françaises du secteur et découvrir les installations du Centre de Formation de l'Office International de l'Eau à Limoges et La Souterraine.

Ce programme prévoyait également une mission de pré-évaluation qui a été réalisée par l'OIEau en Septembre 2004 et qui a permis de définir les paramètres de la création d'un Centre de Formation Professionnelle à Maurice, ainsi que de préciser les besoins en formation à satisfaire pour chacun des organismes.

Le projet prendra aussi en compte les besoins de l'agriculture représentée par 5.000 petits planteurs et 18 Associations d'usagers et des secteurs industriels (brasserie, textile, ...) et touristique (hôtels, ...).

Il est envisagé que ce Centre puisse avoir un rayonnement régional (Seychelles, Comores, Réunion, ...).

Pour 2005, la "Central Water Authority" a exprimé sa demande de voir l'OIEau réaliser une étude complète de faisabilité de ce projet.

GUINÉE

Le CNFME et le CICR associent leurs compétences



Diagnostic d'une station de potabilisation en Guinée

Déjà depuis plusieurs années, la collaboration entre le Service "Water and Habitat" (Wat-hab) du **Comité International de la Croix-Rouge (CICR)**, basé à Genève, et le Centre National de

Formation aux Métiers de l'Eau (CNFME) se confirme.

Notamment, le CNFME a reçu du 11 au 22 octobre 2004, pour la troisième année consécutive un groupe de Chef de Projet du CICR, basés dans le monde entier (Burundi, République Démocratique du Congo, Liberia, Thaïlande, Guinée Conakry, Rwanda, Érythrée, Cote d'Ivoire, ...), lors d'une **session de formation professionnelle sur le "Diagnostic des infrastructures d'eau potable"**.

De plus, en janvier 2004, le CNFME a réalisé, pour le compte du CICR et en partenariat avec la cellule Wat-hab de Guinée Conakry, le **diagnostic de la**

station de potabilisation alimentant la ville de N'Zérékoré (~300.000 hab). Cette mission a eu pour objectif de proposer des solutions de réhabilitation du site et de répondre ainsi à l'augmentation très forte de la population de la ville, accroissement dû notamment à la présence de réfugiés en provenance des pays limitrophes. Ce diagnostic a permis d'établir **plusieurs scénarios techniques et financiers pour la réhabilitation de l'ensemble du système d'alimentation en eau potable**. Sans tarder le CICR, après avoir choisi un des scénarios, a lancé un programme de reconstruction actuellement en cours.

MAURITANIE

Le secteur de l'eau et de l'assainissement a-t-il encore besoin de réformes ?



Le Ministre et le Directeur reçoivent l'expert de l'OIEau

En Mauritanie, la politique sectorielle de l'eau a été définie dès 1990. Elle privilégie :

- ◆ la couverture des besoins des populations et du cheptel,
- ◆ la préservation de la qualité de l'eau par la surveillance et la gestion de la ressource,
- ◆ la prise en charge du coût de l'eau par les bénéficiaires,
- ◆ et le souci du développement d'une industrie de l'eau autonome, voire privée.

La Coopération française dans le secteur de l'eau met l'accent en Mauritanie sur :

- la consolidation des capacités de l'administration,
- et la mise en place d'un partenariat collectivités locales / secteur privé.

Elle porte sur la réforme institutionnelle des services administratifs centraux et régionaux, la formation des cadres des nouvelles institutions et soutient le nouveau Centre National des Ressources en Eau.

L'OIEau a souligné l'intérêt pour la Mauritanie d'une assistance technique intégrée à

l'administration nationale et le dynamisme des acteurs publics mauritaniens, bien dotés en moyens financiers et en personnel.

27 recommandations ont été présentées par l'OIEau et une mission à Nouakchott, d'une semaine en mai 2004, a permis d'apporter un appui au "**Comité Technique National**" chargé d'élaborer le projet de révision du code de l'eau qui va être soumis au Parlement mauritanien fin 2004.

Les échanges avec le Comité ont montré la nécessité d'une réforme du code de l'eau, du point de vue juridique. Les aspects suivants ont fait l'objet de discussions approfondies :

- organisation d'une gestion globale,
- principe de précaution,
- système utilisateur -payeur,
- eau et domaine public,
- planification de la ressource en eau,
- assainissement des eaux usées domestiques,
- compétence des communes,
- maîtrise d'ouvrage partagée entre Etat et communes,
- autorité de régulation multisectorielle.

Un avant-projet de Code réformé a été présenté en juin 2004.



Réunion avec le Bureau de l'Association des Maires

AFRIQUE DU SUD

Création d'un centre de formation professionnelle



Le projet "d'appui à la mise en place d'un Centre de Formation aux Métiers de l'Eau" en République d'Afrique du Sud, vient de démarrer au dernier trimestre 2004.

Il vise les objectifs suivants :

- **création d'un réseau de Centres de Formation Professionnelle**, dont le centre "pivot" sera le "NCWSTI" (National Community Water and Sanitation Training Institute) établi à Polokwane (ex Pietersburg) dans la province du Limpopo ou province du Nord.
- **définition de cursus et lancement de nouvelles qualifications professionnelles**,

- **constitution et formation d'une équipe de formateurs spécialisés**,
- **identification des besoins** de renforcement des capacités professionnelles des acteurs travaillant dans le secteur,
- **mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de formation de ces personnels**.

Une très récente mission en République d'Afrique du Sud a permis d'actualiser le calendrier - janvier 2005 à mars 2007 - et de prévoir l'échelonnement des moyens financiers du projet, qui sera réalisé conjointement par l'Office International de l'Eau et l'IDFP de SAUR - International. Les premières actions techniques débiteront dans le courant du mois de janvier 2005.

Cette mission a permis également la préparation du voyage d'études, en France courant décembre 2004, d'une délégation de quatre hauts responsables sud-africains.

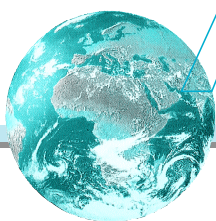
A cette occasion, des échanges ont eu lieu à Paris avec le Ministère des Affaires Étrangères et l'Agence Française de Développement, et la délégation a étudié, à Limoges, les installations, laboratoires et plates-formes pédagogiques, du Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau (CNFME).



Renseignements

Fax : +33 (0) 4 93 65 44 02

E-mail : aquacoope@oieau.fr



KENYA

"Kenyan Water Institute - KEWI"

Dans le cadre de la coopération bilatérale entre la France et le Kenya (ARCHE PROJECT) portant sur le **renforcement des capacités humaines dans le secteur de l'eau au Kenya**, l'Office International de l'Eau, appuyé localement par des experts du NETWAS (Network for Water & Sanitation), a réalisé 2 missions en mai et juillet 2004, pour le "Ministry of Water Resources" (Human Resources Department) afin d'évaluer les besoins de formation auprès d'un échantillon constitué par les 6 Services d'eau (Water Supply Providers – WSP) du Bassin hydrographique du lac Victoria, de Kericho, Kisumu, Birongo, Old Kibichori, Kakamega et Sidindi Malaga.

Pour ces investigations, l'**Office International de l'Eau a élaboré une méthodologie complète, intégrant des outils permettant de faire une analyse fonctionnelle de l'organisation du travail de ces Services d'eau, de mettre en exergue leurs forces et**

faiblesses, de recenser et analyser leurs résultats d'exploitation, d'évaluer les niveaux d'équipements et d'infrastructures, etc.

Une restitution a été réalisée avec chacun des 6 "WSP" concernés.

Cette analyse des besoins de formation a conduit à définir une offre de formation adaptée au "**Kenyan Water Institute**" (KEWI), avec la création d'un Département spécifique pour la formation professionnelle continue.

L'OIEau a établi le plan d'action pour ce Département du "KEWI" et un programme prioritaire de formation a pu être identifié sur 3 ans.



Restitution des résultats de l'audit du Birongo Community Water Project

La réalisation des équipements et infrastructures pédagogiques nécessaires à la réalisation au "KEWI" de cette formation professionnelle (short term training courses) sera soutenue par la Coopération française.

@RTEL^{eau}

Vous êtes Maire ou Président de Syndicat Intercommunal ...

... Etes-vous sûr de prendre les décisions qui s'imposent pour la gestion de l'eau dans votre commune ?

Les réponses sont sur @RTEL-eau le portail internet des élus locaux pour une meilleure gestion de l'eau

 un site animé par l'Office International de l'Eau

<http://www.carteleau.org>

AFRIQUE : INITIATIVE EUROPÉENNE SUR L'EAU



Composante sur la gestion des bassins transfrontaliers

Suite au Sommet Mondial pour le Développement Durable de Johannesburg, un partenariat stratégique a été établi entre les pays africains et l'Union Européenne pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) notamment au niveau des Bassins Transfrontaliers, pour permettre d'atteindre les Objectifs du Millénaire.

Un groupe de travail, animé par le Ministère français des Affaires Étrangères, a été chargé, dans le cadre de la stratégie approuvée par l'UE et le Conseil des Ministres Africains de l'Eau (AMCOW), du lancement d'un programme :

- ➔ pour la gestion des ressources en eau transfrontalières (BT),
- ➔ pour l'élaboration de plans nationaux de GIRE.

Dans chaque bassin transfrontalier, en effet, chaque pays riverain doit avoir la capacité de gérer les ressources dans sa partie nationale du bassin.

"L'AMCOW" a identifié les besoins de coopération dans quatre sous-régions (Afrique de l'Est, de l'Ouest, Centrale et Australe) et a sélectionné cinq bassins transfrontaliers "pilotes", pour lesquels un appui sera demandé au budget intracommunautaire du 9^{ème} FED :

- **Afrique Australe :** Commission de l'Orange-Senqu (ORASECOM),
- **Afrique Centrale :** Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT),
- **Afrique de l'Est :** Bassin du Lac Victoria (Nile Equatorial Lakes Subsidiary Action Programme - NELSAP), et Organisme de Bassin de la Kagera river (OBK),
- **Afrique de l'Ouest :** Autorité du Bassin du Niger (ABN) et Bassin de la Volta.

L'Office International de l'Eau a été chargé par le Ministère français des Affaires Étrangères de la mission d'identifier, en liaison avec les autres Coopérations européennes impliquées, les actions prioritaires pouvant être financées par l'Union Européenne dès 2005.

Un budget de 10 millions d'Euros a été alloué à ce programme, à affecter raisonnablement et équitablement entre les quatre sous-régions, suivant les priorités identifiées dans chacun des 5 bassins pilotes.

L'implication des acteurs

Pendant ce processus, des liaisons et des consultations ont été constantes avec les Autorités africaines (AMCOW-TAC, NEPAD, Autorités de Bassin, Commissions Économiques Régionales, Autorités Nationales telles que Ministères de l'Eau et de l'Environnement ou Autorités de l'Eau) et Européennes (Délégations Européennes dans les pays riverains, Coopérations bilatérales européennes et assistants techniques locaux).

Des missions préparatoires ont aussi permis de rencontrer les acteurs locaux de chaque bassin afin de discuter des actions prioritaires.



Méthodologie

L'analyse des projets est fondée sur six "piliers" de la GIRE ou domaines d'intervention prioritaires :

- ➔ environnement institutionnel,
- ➔ mobilisation des ressources (finances),
- ➔ renforcement des capacités,
- ➔ évaluation et monitoring,
- ➔ sensibilisation et approche participative,
- ➔ plans de gestion de bassin et programmes d'actions.

Les consultants de l'OIEau ont étudié les nombreux documents déjà disponibles et de nombreuses réunions et entretiens avec les acteurs locaux et régionaux, dans chacun des cinq bassins pilotes, ont permis d'intégrer les informations nécessaires et d'identifier les priorités.

Grâce à un diagnostic de la situation actuelle, les consultants ont pu étudier les projets en cours et prévus, identifier les lacunes et, de ce fait, des activités prioritaires, qui puissent être financées par le programme, ajouter de la valeur aux autres activités et contribuer à la suppression des obstacles qui entravent l'amélioration de la gestion de l'eau dans le bassin.

Premières orientations

Le "renforcement des cadres institutionnels" apparaît être un besoin constant dans tous les bassins, car, même si les ressources financières sont disponibles, leur utilisation semble parfois difficile en raison des faiblesses des structures administratives.

"L'appropriation" est un problème important. Les consultants ont travaillé en étroite collaboration avec les Autorités de Bassin (bénéficiaires principales) et les Commissions Économiques Régionales pour qu'elles s'approprient réellement le programme. Cette appropriation sera un facteur clé pour la permanence des actions prévues.

Nécessité d'une GIRE au niveau national

Certaines institutions rencontrent encore des difficultés pour passer du discours officiel (GIRE, participation de la Société Civile, prise de décisions, ...) à son application concrète sur le terrain.

Un certain nombre de pays n'ont pas encore de cadres législatifs et réglementaires appropriés, qui définissent les statuts, les rôles et les responsabilités des institutions nationales et qui assurent une coordination inter-sectorielle et inter-administrative entre elles.

La plupart des pays ne possèdent pas encore de Plan National de Gestion des Ressources en Eau.

Les processus réels de participation, qui impliquent les usagers de l'eau, les collectivités locales, les ONG, etc, sont rares.

Il est urgent d'améliorer cette situation, afin que les stratégies, élaborées au niveau transfrontalier, puissent vraiment s'appliquer dans chaque section nationale des bassins.



Renseignements

Fax : +33 (0) 4 93 65 44 02

E-mail : aquacoope@oieau.fr

CHINE

L'Année de la Chine en France sur le thème des "Classes d'Eau"

Le calendrier avait été soigneusement étudié : c'est en effet le 22 mars 2004, Journée Mondiale de l'Eau, qu'a débuté la visite en France de 5 spécialistes chinois sur le thème des "Classes d'Eau".

La sensibilisation des enfants à la gestion de l'eau a, en effet, été choisie par le MEDD comme priorité des échanges culturels et éducatifs franco-chinois.

L'OIEau a organisé, pour la délégation, les activités suivantes :

- ❖ **Introduction au concept des "Classes d'Eau"** par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, qui a lancé cet outil voilà maintenant 17 ans et qui a fêté sa 1.000^{ème} "Classe d'Eau" !
- ❖ **Présentation des outils pédagogiques utilisés et du déroulement des visites extérieures,** lors de l'accompagnement de "Classes d'Eau" sur le terrain.

- ❖ **Visite des institutions de la gestion de l'eau en France :** AESN, SAGEP et BRL.

- ❖ **Examen des conditions d'un transfert de savoir-faire** (méthode, documents) et élaboration d'un partenariat franco-chinois en vue d'une adaptation et d'une diffusion de ce concept en Chine.

Les visiteurs ont été positivement impressionnés par les méthodes utilisées pour introduire une conscience des questions liées à la gestion de l'eau dès le plus jeune âge.

Il convient de mieux connaître le système éducatif chinois pour

faciliter l'appropriation du concept de "Classe d'Eau".

C'est notamment l'objectif d'une prochaine mission en Chine d'experts français, car, depuis octobre 2004, c'est la France qui s'exporte en Chine...



La délégation chinoise a été reçue au siège de l'OIEau à Paris

TAÏWAN

Taiwan Water 2004



Les Autorités de Taïwan ont invité M. Jean-François DONZIER, Directeur Général de l'OIEau, à délivrer la Conférence introductive de la première édition du Salon International "Taiwan Water" qui s'est tenu au Palais des Expositions de Taïpé du 3 au 6 septembre 2004. Le thème retenu était "la nouvelle politique européenne de l'eau".

M. DONZIER a été également convié par l'Université Nationale de Taïwan (NTU) pour un cours d'une journée sur les institutions et moyens de la gestion de l'eau en France.

www.oieau.org
Le monde de l'eau sur internet

INDE

"Delhi de fuites" : priorité à la formation

Après avoir mené avec succès de 1999 à 2001 un premier projet institutionnel concernant le Bassin de la Rivière Sabarmati au Gujarat ("Integrated Sabarmati Basin Management"), qui constituait la première adaptation dans le contexte indien du savoir-faire français de gestion intégrée et participative des ressources en eau, l'OIEau renforce sa présence en Inde, en s'appuyant sur ses compétences de formation des techniciens et des élus locaux.

En effet, lors des dernières réunions du groupe de travail franco-indien sur le développement urbain, piloté du côté français par le Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, et du côté indien par le Ministère du Développement Urbain et de la Lutte contre la Pauvreté, le projet de créer en Inde, avec l'appui

de la France, un centre de formation aux métiers de l'eau a été retenu comme prioritaire, et vient d'être lancé.

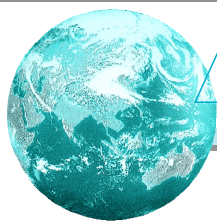
Afin de préciser les attentes de la partie indienne, une délégation de haut niveau a été reçue en France en décembre, pour visiter notamment les installations du CNFME à Limoges - La souterraine.



Une première mission de diagnostic d'un expert de l'OIEau a eu lieu en Inde en novembre 2004.

Ces premiers échanges ont mis l'accent sur la nécessité de créer un centre en Inde non seulement pour former des techniciens,

mais également des élus locaux dont le rôle dans la démocratie indienne est primordial



KAZAKHSTAN - RUSSIE

Gestion transfrontalière du Bassin de l'Irtych Conférence de Omsk, Mai 2004

Le groupement Office International de l'Eau, SAFEGE et ANTEA, travaille dans le Bassin de l'Irtych depuis 1998.

Tout d'abord, sur un financement du FASEP, un premier projet pour l'amélioration de la qualité des eaux de l'Irtych au Kazakhstan a fait progresser l'idée d'organiser une gestion globale du bassin de ce fleuve, affluent de l'Ob.

À partir de 2001, c'est sur un financement du FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial) que ce projet d'approche transfrontalière du bassin a pu être engagé entre la Russie, Oblast de Omsk, et le Kazakhstan, Oblasts de Pavlodar et du Kazakhstan oriental.

Il a permis de développer la coopération entre les deux pays, avec l'appui des experts français, autour de 4 thèmes principaux :

➤ **La mise en place d'une banque de données sur l'eau, commune aux deux pays**, à partir de l'inventaire des fournisseurs de données potentiels. Ces données concernent, dans un premier temps, les aspects qualitatifs et quantitatifs des eaux de surface et des eaux souterraines, les pollueurs et les utilisateurs d'eau, les prélèvements, les usages et les rejets ; ce travail pourra, bien entendu, être étendu à d'autres paramètres dans le futur. Le nouveau système intégré est géré sur un réseau informatique, ce qui permet à chaque pays d'intégrer ses données et, en contrepartie, de bénéficier des informations de tous. **Ce réseau baptisé IRBIS (Irtysh Basin Information System) est maintenant en place sur le terrain** ; un site Web est destiné à présenter les résultats du projet et à mettre à la disposition du public toute information souhaitée par la nouvelle Commission Internationale de l'Irtych.

➤ **L'harmonisation des procédures et des normes et la collecte des données qualitatives et quantitatives**, qui ont pu être ensuite intégrées dans les fichiers de données de la banque IRBIS. Un important travail de synthèse et de

conversion de données a été nécessaire ; puis, en fin de projet, le besoin d'élargir la collecte d'informations aux données radiologiques et radio-écologiques est apparu pour tenir compte de la pollution venant de la zone du polygone de tir nucléaire de Semi Palatinsk.

➤ Enfin, le dernier thème a concerné la constitution et la mise en place de la **Commission Internationale de l'Irtych**, avec le support des Autorités des deux pays et avec une possibilité d'ouverture prochaine à la Chine, qui dispose de plusieurs cours d'eau transfrontaliers avec la Russie et le Kazakhstan.



Le Vice-Gouverneur de Omsk et l'équipe du projet

Dans le cadre de ce projet, l'Oblast de Omsk en Russie a organisé une Conférence Internationale, qui a réuni les 20 et 21 Mai 2004 à Omsk, près de 250 personnes autour du thème de la protection des eaux de l'Irtych et de leur gestion transfrontalière. Les participants français du projet, ainsi que le FFEM, ont assisté à cette rencontre, qui a montré l'intérêt manifesté par les oblasts riverains.

La participation de la Chine a été évoquée et la partie kazakh a fait état de conversations bilatérales déjà engagées entre les deux pays.

➤ **Un modèle besoins-ressources a été construit et développé.** Il couvre une zone de près de 1000 km le long de l'Irtych, entre la frontière sino-kazakh à Bouran et la station de Krasnoyarska à l'aval de Omsk en Russie, et prend en compte les principaux affluents, ainsi que la nappe phréatique dans la partie aval et les dérivations importantes réalisées (canal Irtych-Karaganda et les futures dérivations prévues en Chine).

Ce modèle, développé par SAFEGE, a été exploité localement par les ingénieurs de l'Université Agraire de Omsk avant d'être mis à la disposition du Service de l'Eau en Russie et du BVU au Kazakhstan.



L'Irtych à Omsk

La poursuite d'un appui de la France, au travers de l'équipe de projet, a été sollicitée pour trois nouvelles années à partir de 2005, afin de mieux asseoir la Commission Internationale et de poursuivre le développement du modèle hydrologique sur le plan qualitatif et sur une zone plus étendue.



Renseignements

Fax : +33 (0) 4 93 65 44 02

E-mail : aquacoope@oieau.fr



Amérique Latine

AMÉRIQUE CENTRALE

Intégration régionale et gestion des fleuves partagés

La recherche de l'intégration régionale pour une meilleure gestion de l'eau est une priorité de l'ensemble des acteurs locaux et des Organismes de coopération en Amérique Centrale.

En effet, la rationalisation de la gestion des ressources en eau en Amérique Centrale passe par une meilleure gestion des fleuves transfrontaliers dans cette région, où 57 % des ressources en sont partagées.

L'expérience européenne est tout à fait exemplaire quant au niveau d'intégra-

tion régionale et aux apports méthodologiques de la nouvelle Directive sur l'Eau.

Plusieurs projets sont en cours dans la région (Rio Lempa, Rio San Juan, Rio Coco, Rio Paz, etc.).

À la demande de la Délégation Régionale de la Coopération française, l'Office International de l'Eau appuie les autorités compétentes (CRRH, SICA, ...) sur le plan :

- ◆ du partage de l'information et des données ;

- ◆ de l'organisation de la coopération bi ou tri-nationale : création de Commissions, mandats, statuts, ... ;
- ◆ des méthodologies de planification et de définition d'objectifs communs ;
- ◆ des moyens financiers à mettre en oeuvre pour concrétiser les actions décidées.

BRÉSIL

Vers la création d'un Centre de Formation aux Métiers de l'Eau



sainissement a été ré-
alisée, notamment à
partir d'éléments du
SNIS (Système Natio-
nal d'Information sur
l'Eau et l'Assainisse-
ment - Sistema Nacio-
nal de Informações so-
bre Saneamento).

On peut estimer à près
de 200.000 le nombre
des personnels brési-
liens concernés par la
formation aux métiers
de l'eau.

La nécessité d'un Cen-
tre de Formation aux
Métiers de l'Eau (CFME)
est donc démontrée

l'Eau (ANA) et Sergio Gonçalves,
Directeur au Ministère des Villes,
au mois de Mai 2004, et notamment leur
visite du Centre National de Formation
aux Métiers de l'Eau à Limoges-La Sou-
teraine, a confirmé leur motivation
pour mener à bien ce projet. Ils se sont
déclarés enthousiasmés par l'expé-
rience et le savoir-faire de l'Office Inter-
national de l'Eau dans ce domaine.

Depuis lors, plusieurs réunions inter-
ministérielles ont été organisées à Brasilia,
marquant la véritable appropriation lo-
cale de cette proposition. Le Ministère
des Villes souhaite maintenant promou-
voir la mise en oeuvre opérationnelle
du Centre brésilien en recherchant un
large partenariat avec les différents ac-
teurs du secteur.

En 2002, l'Office International de l'Eau a
été sollicité pour la réalisation d'une
étude de faisabilité portant sur les
conditions de création d'un Centre de
Formation aux Métiers de l'Eau au Bré-
sil.

Cette étude a permis d'engager une
collaboration avec les experts de l'Uni-
versité de Brasilia (UNB), et a reçu le
soutien des Autorités brésiliennes char-
gées de l'eau - représentées par le Se-
crétariat des Ressources Hydriques
(SRH) du Ministère de l'Environne-
ment, ainsi que l'Agence Nationale de
l'Eau (ANA) - en partenariat avec l'Amb-
assade de France à Brasilia.

Une analyse détaillée des secteurs de
l'alimentation en eau potable et de l'as-

par cette étude, dont
les résultats ont été
présentés au Ministère
brésilien des Villes fin
2003.

Les investissements
prévus pour "l'Univer-
salisation" des services
d'AEPA au Brésil s'élè-
vent en effet à de plus
de 50 Milliards d'Euros
sur 20 ans. A cet égard,
l'investissement lié à
un projet de CFME est
bien modeste, pour un
retour sur investisse-
ment potentiellement
très intéressant.

La présence en France
de MM. João Bosco,
Secrétaire Fédéral aux Ressources en
Eau du Ministère brésilien de l'Environ-
nement (SRH/MMA), Marcos Freitas,
Directeur de l'Agence Nationale de



La délégation brésilienne
a été reçue au siège de l'OIEAU à Paris



Renseignements

Fax : +33 (0) 4 93 65 44 02

E-mail : aquacoope@oieau.fr

www.oieau.org
Le monde de l'eau sur internet

MEXIQUE

Création du système national et des systèmes régionaux d'information sur l'eau



Les 13 régions hydrographiques du Mexique

Conformément à la Loi sur l'eau mexicaine du 29 avril 2004, l'essentiel des travaux effectués jusqu'alors dans le cadre des projets de "CICA" (Centros de Información y Consulta sobre el Agua) va être repris dans la mise en oeuvre du système national et des systèmes régionaux d'information sur l'eau.

Petit rappel du contexte

Dès la fin des années 90, les "Conseils de bassin", créés au Mexique dans une logique de décentralisation de la gestion des ressources en eau, ont très vite ressenti le besoin d'accéder à l'information leur permettant de prendre les décisions appropriées.

Afin de répondre à cette attente, la CNA (Commission Nationale de l'Eau) a alors programmé la création de centres d'information : les "CICA" (Centros de Información y Consulta sobre el Agua).

La CNA a souhaité tirer profit de l'expérience française dans le domaine de la gestion des données et des informations sur l'eau.

L'OIEau et les Agences françaises de l'Eau lui ont apporté un appui organis-

tionnel et technique dans le cadre du "Programme d'appui au Mexique dans le secteur de l'Eau" financé par le Ministère Français des Affaires Etrangères depuis 2001.

Dés 2003, les diverses recommandations ont commencé à être approuvées et suivies d'effets :

- ◆ Coordination entre la CNA et l'INEGI (Institut des Statistiques et de la Cartographie), le SEMARNAT (Secrétariat en charge de l'Environnement) et l'IMTA (Institut Mexicain des Technologies de l'Eau), en vue de la préparation des protocoles d'échange d'informations au niveau national ;
- ◆ Adoption à l'unanimité par le Comité de Bassin de la Péninsule de Yucatan et par le Comité de Bassin de la Vallée de Mexico (bassin comprenant la ville de Mexico), des projets techniques et financiers proposés pour le lancement des deux premiers "CICA" pilotes, avec un fort soutien des États concernés ;
- ◆ Voyage d'étude en France de représentants de la CNA, de l'INEGI, de la SEMARNAT, de l'IMTA et du Gouvernement du Quintana-Roo, pour une analyse des modalités adoptées pour la gestion des données et des résultats obtenus.

Évolution du contexte et nouvelles orientations ...

La loi sur l'eau mexicaine d'avril 2004, modifie sensiblement l'organisation au niveau des bassins et elle prévoit :

- ◆ la création d'Organismes de Bassin autonomes qui seront, entre autres, chargés de :

- ➔ Formuler et proposer le Plan Hydraulique de leur bassin ;
- ➔ Opérer le système financier du bassin ;
- ➔ Attribuer les concessions d'exploitation des ouvrages et des ressources en eau ;
- ➔ Préserver la qualité de l'eau et promouvoir son usage efficace et durable en coordination avec les États et les Conseils de Bassin, ...
- ◆ Une redéfinition du rôle du "Conseil de Bassin" qui devient désormais l'organe consultatif de l'Organisme de Bassin.

En ce qui concerne les systèmes d'information, la loi :

- Rappelle les principes généraux de libre accès à l'information sur l'eau ;
- Confie à la CNA et aux Organismes de Bassin le rôle de diffuser l'information sur l'eau ;
- Prévoit que "la planification et la programmation nationale des ressources en eau se feront sur la base d'un système national, et de systèmes régionaux d'information qui seront appuyés par la Commission et les Organismes de Bassin."

Le décret d'application de la loi doit être promulgué en avril 2005.

La CNA vient de confier à l'OIEau, dans le cadre d'un financement OMM, le soin d'étudier les conditions de reprise des principes expérimentés dans le projet "CICA" à travers la mise en place du Système National et des Systèmes Régionaux d'information sur l'eau au Mexique.



Centro Mexicano de Capacitación para Agua y Saneamiento : Le "CEMCAS" vole de ses propres ailes !



Dans le cadre du programme de coopération franco-mexicain, l'OIEau a réalisé en Mars 2004 une analyse des activités de formation du "CEMCAS" sur la période de 2000 - 2003, afin de dégager un certain nombre de recommandations quant à son organisation et à son management. Le rapport d'audit démontre qu'avec près de 2.500 personnels mexicains déjà formés dans le Centre, celui-ci devrait arriver aujourd'hui à équilibrer son budget d'exploita-

tion, voire à dégager quelques possibilités d'autofinancement ?

Par ailleurs, le réseau des clients s'élargit très rapidement, et le développement commercial du "CEMCAS" tend à s'amplifier auprès des différents acteurs de l'eau mexicains.

La Direction du Centre enrichit aussi son offre de formation sur des thèmes stratégiques tels que les indicateurs de performance des services d'eau qui permettront aux opérateurs mexicains de soutenir leur processus de modernisation.

En parallèle, cette mission a été l'occasion de présenter aux autorités mexicaines de la CNA et du "CEMCAS", ainsi qu'aux représentants de l'ambassade de France à Mexico et de la Direction des Relations Economiques Extérieures (DREE) le bilan technique et financier final des actions conduites par l'OIEau

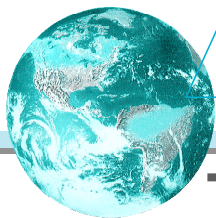
tout au long du projet de création proprement dite du "CEMCAS" depuis 1998. Notre mission initiale est désormais terminée avec succès.

Le "CEMCAS" vole maintenant de ses propres ailes ; souhaitons-lui bon vent !

Une nouvelle mission d'assistance technique auprès du "CEMCAS" sera réalisée par l'OIEau en 2005 pour y développer la thématique de l'assainissement, qui constitue un des enjeux majeurs pour l'avenir du secteur de l'eau au Mexique.



Le pilote pompage et canalisations



Amérique du Nord

TEXAS

"Global Forum on Water"

Allo Houston, nous avons un problème ...

La question de la pénurie d'eau n'est pas l'apanage que des pays du Sud. Certaines des plus riches régions des pays occidentaux sont également confrontées à un appauvrissement accéléré de la ressource, susceptible de remettre en cause leur développement à moyen, voire à court terme.

Tel est le cas du Texas, siège des plus grandes compagnies pétrolières mondiales, et concentré de l'esprit des pionniers pour lesquels chaque arpent de terre conquis constitue une propriété privée : on y considère que l'usage de l'eau et des autres ressources naturelles est totalement libre pour le propriétaire du sol. Il peut donc prélever les quantités qu'il souhaite et en user comme bon lui semble, sans rien demander à personne ni acquitter la moindre redevance ...

Bien évidemment, cette approche finit par créer des problèmes !

C'est pour se pencher sur ce sujet que s'est tenu à Houston le "Global Forum on Water" du 2 au 4 avril 2004.

Organisé avec le concours de la "Rice University", ce Forum a réuni des experts de nombreux pays afin d'établir un état des lieux et de s'interroger sur des pistes d'amélioration concernant la ressource en eau au Texas.

Avec l'appui du Consulat de France à Houston, l'OIEau y a donné un coup de projecteur sur l'approche communautaire européenne, formalisée par la Directive-Cadre sur l'Eau, et, plus particulièrement, sur le recours aux instruments économiques, tant pour réguler les usages que pour orienter les politiques de gestion de l'eau.

Ce thème a éveillé un certain intérêt dans un pays où le prix de l'eau est très bas, où les infrastructures se dégradent et où toute intervention de la puissance publique est accueillie avec méfiance. Le "principe de récupération des coûts" aurait-il aussi de beaux jours devant lui Outre-Atlantique ? ...

CANADA

"CANWELL 2004"

Avec le soutien du Consulat Général de France à Vancouver, M. Jean-François DONZIER, Directeur Général de l'Office International de l'Eau a été invité à présenter un discours inaugural sur la politique européenne de l'eau à l'occasion de "CanWell 2004".



Cette grande manifestation, qui se tenait cette année à Kelowna (Colombie Britannique), réunissait les professionnels nord-américains des eaux souterraines, des puits et des forages.



Méditerranée

TUNISIE

Une démarche qualité pour le CITET

En 2004, le partenariat entre le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau (CNFME) et le Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (CITET), dépendant du Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau de Tunisie, s'est renforcé sur des financements de la GTZ (Coopération allemande).

L'OIEau a accompagné le CITET pour ses missions d'**assistance technique et d'expertise dans le secteur de l'eau dans l'industrie** (traitement de surface, cartonnerie, agroalimentaire, ...), et pour des **diagnostics conjoints de stations d'épuration industrielles** en Tunisie.

Le CITET a fait appel à l'expérience du CNFME en matière de certification qualité de ses formations.

Le CNFME, lui-même certifié ISO 9001/BVQI depuis déjà plusieurs années, a collaboré avec le CITET sur trois actions distinctes en 2004 :

- diagnostic de l'organisation du Pôle de Formation du CITET,
- voyage d'étude à Limoges au CNFME pour les cadres chargés de Formation du CITET,
- accompagnement qualité du CITET jusqu'à la certification ISO 9 001.

L'audit de certification par le TUV est planifié pour début 2005.

Le CNFME a également présenté au Colloque Euro-Arabe de Tunis une conférence sur "**les Indicateurs de Performance dans les Services d'Eau et d'Assainissement**".



Le Colloque Euro-Arabe de Tunis

ALGÉRIE

Partenariat avec les Agences de Bassin Hydrographique

Le programme de la coopération Algéro-Française dans le secteur de l'Eau, financé en 2004 par le Ministère Français des Affaires Etrangères (MAE) en vue d'un "Soutien aux Agences de Bassins Hydrographiques (ABH)", comprend **3 volets d'actions portant sur les schémas directeurs, les systèmes d'information, et sur les Comités de Bassin.**

Systèmes d'information sur l'eau

Dans le cadre du volet "Systèmes d'Information", quatre missions d'appui d'une semaine ont été réalisées par l'OIEau en 2004.

Conformément aux orientations souhaitées par les ABH, ces missions ont notamment permis :

- Une analyse synthétique des systèmes d'information sur l'eau en Algérie (sources d'information, systèmes existants, projets en cours, capacités humaines et matérielles au niveau des ABH) ;

- Une évaluation des besoins en information des ABH, dont ceux liés au cadastre des eaux ;

- Une présentation de l'expérience française de la gestion des données "eau" développée dans le cadre du RNDE ;

- Une identification et une analyse détaillée des divers systèmes d'informations de l'Agence Nationale des Ressources Hydriques (ANRH), principal producteur des données sur les ressources en eau en Algérie ;

- Un appui à la structuration des systèmes d'information des ABH, avec en particulier, la production d'un premier modèle type entité-relation prévu pour le cadastre des eaux ;

- Une initiation du personnel des ABH aux fonctionnalités des SIG de type Arc-GIS ;

- Une revue des principes de codification des ressources en eau utilisés en France, en Europe et dans divers pays ;

- L'animation d'un groupe de réflexion sur les possibilités de codification des eaux de surface (Oueds, lacs, ...) en Algérie.

Ces missions se sont déroulées sous forme d'ateliers de travail et de formation, regroupant les ABH, l'ANRH, l'INCT (Institut National de Cartographie et Télé-détection), l'ANAT (Agence Nationale d'Aménagement du Territoire) ...



Coopération avec l'Algérienne Des Eaux - ADE

Dans le cadre du programme de coopération bilatérale algéro-française 2004, l'assistance technique apportée par l'Office International de l'Eau à l'Algérienne Des Eaux (ADE) comporte **4 volets principaux :**

- La formation en Algérie d'un groupe de 20 cadres de l'ADE et du MRE sur les techniques de dessalement des eaux de mer et l'exploitation des unités de dessalement ;
- La formation de 16 cadres techniques de l'ADE en insertion dans différents services d'eau français ;
- Une session de formation de 20 cadres sur les indicateurs de performance des services des eaux, en soutien au processus de modernisation de l'ADE ;

- Une assistance technique et pédagogique sur la création d'un Centre de Formation aux Métiers de l'Eau.

L'ADE, créée par décret du 21 Avril 2001 et sous tutelle du Ministère des Ressources en Eau (MRE), est un établissement public national à caractère industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

L'ADE finalise aujourd'hui l'intégration des personnels issus de l'ancienne Agence Nationale de l'Eau Potable et Industrielle et de l'Assainissement (AGEP), des 9 Établissements nationaux de production et de distribution de l'eau, des 26 établissements de wilaya gérant 258 communes (EPDEMIA) et des 932 régies communales.

Les effectifs de l'ADE devraient atteindre 22.000 personnels, pour couvrir tout le territoire algérien selon une organisation géographique en 5 Régions

principales (Alger, Oran, Constantine, Ouargla et Chlef), 16 zones et 49 unités. Dans cet objectif, la Direction de l'ADE met en place un ambitieux programme de renforcement des compétences de ses personnels, qui viendra s'appuyer sur les ressources de **trois Centres de Formation :**

- Deux Centres (Constantine et Oran) orientés à la Gestion des services d'eau ; le Centre de Formation, et le Centre d'Appel Téléphonique Opérationnel (CATO) de Constantine ont été inaugurés en septembre 2004,

- Un Centre de Formation aux Métiers Techniques, qui sera créé à Alger dans le cadre d'un co-financement Belgique/Algérienne des Eaux.

L'OIEau apporte une assistance globale pour la réalisation de ce plan de formation.

LIBYE

L'OIEau au pays de la grande rivière artificielle

À la demande du Ministère Français des Affaires Étrangères, l'OIEau a participé, du 10 au 13 mai 2004, au **premier séminaire franco-libyen sur l'Environnement et le Développement Durable**, consacré plus spécifiquement aux thèmes de la gestion de l'eau et de la désertification.

A première vue, présenter, comme l'a fait l'OIEau, l'organisation des services publics d'eau et d'assainissement en France, et donc expliciter la notion de partenariat public-privé, pouvait apparaître comme une gageure, dans un pays resté longtemps fermé à l'influence extérieure. Les débats très riches qui ont suivi, et les

interventions des conférenciers libyens eux-mêmes, ont clairement montré la prise de conscience de la nécessité de nouvelles approches dans la gestion du secteur de l'eau, et leur pertinence, une fois adaptées au contexte local.

Les difficultés d'approvisionnement et les problèmes de qualité qui commencent à se poser dans les réseaux conduisent en effet progressivement à une remise en question : à quoi bon le projet emblématique de "la Grande Rivière Artificielle", si in fine l'approvisionnement en eau des villes côtières n'est pas satisfaisant ?

La formation des techniciens à l'exploitation et la maintenance des équipements émerge comme une préoccupation nouvelle, pour laquelle l'OIEau pourrait apporter des solutions adaptées.

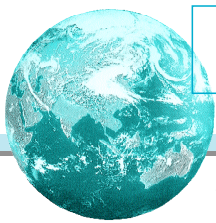
L'OIEau a également présenté aux Autorités libyennes, le SEMIDE, exemple même d'une coopération Euro-Méditerranéenne concrète rassemblant toutes les bonnes volontés autour du thème fédérateur de l'eau.



Renseignements

Fax : +33 (0) 4 93 65 44 02

E-mail : aquacoope@oieau.fr



حول المنظمة بحث المساعدة خريطة الموقع اتصل بنا

SEMIDE
EMWIS

SYSTEME EURO-MEDITERRANEEN D'INFORMATION SUR LES SAVOIR-FAIRE DANS LE DOMAINE DE L'EAU
EURO-MEDITERRANEAN INFORMATION SYSTEM ON KNOW-HOW IN THE WATER SECTOR

عربي Français English

آخر الأخبار
إصدارات جديدة
E-FLASH

الإعلام المسؤولية حقوق النشر مدير الموقع الصفحة الرئيسية

Le flash SEMIDE en langue arabe

© 1999-2004 - EMWIS/SEMIDE - Powered by

l'Eau de l'UE pour les Pays Tiers Méditerranéens, ③ gestion de l'eau d'irrigation, ④ gestion intégrée de l'alimentation en eau potable, de l'assainissement et des eaux usées au niveau local.

Flash électronique en langue arabe

Outre ses services d'information bilingue (anglais-français) comme l'annuaire thématique multilingue (qui recense plus de 2500 organisations), les fora électroniques ou encore les législations nationales et internationales sur l'eau, le **SEMIDE édite désormais son flash électronique mensuel en trois langues : arabe, anglais et français à près de 6000 destinataires.** Très rapidement, d'autres services seront disponibles en arabe.

Le Système Euro-Méditerranéen d'Information sur les savoir-faire dans le Domaine de l'Eau - SEMIDE - propose déjà un accès direct à l'information gérée par 14 pays du pourtour méditerranéen (Algérie, Chypre, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Palestine, Portugal et Turquie).

Le contrat de financement de la phase 2 du SEMIDE a été signé le 1^{er} décembre 2003 pour une période de 3 ans, entre la Commission Européenne, la France, l'Espagne et l'Italie.

En conservant l'objectif global de renforcement de la coopération régionale dans le domaine de l'eau, l'approche consiste à développer le SEMIDE comme un réseau intégré de Systèmes Nationaux d'Information sur l'Eau.

Ainsi chaque Pays Partenaire Méditerranéen bénéficie d'un appui spécifique pour préparer le déploiement de son propre système national intégré.

Lors de sa réunion du 5 mai 2004 à Malte, le Comité Directeur du SEMIDE a défini les règles afin de permettre à tous les Pays Tiers Méditerranéens (PTM) d'en faire partie et a décidé de la tenue d'une réunion des Directeurs Généraux des **35 pays du Partenaire Euro-Méditerranéen élargi** au 1^{er} semestre 2005, pour informer les 10 nouveaux membres de l'Union Européenne et faire un bilan d'avancement.

Quatre thèmes prioritaires ont aussi été retenus pour des synthèses d'expériences : ① l'utilisation des ressources en eau non conventionnelles, ② intérêt de la Directive-Cadre sur

Coopération européenne en Méditerranée

La Commission Européenne a décidé de diffuser via le SEMIDE l'information sur tous les projets du secteur de l'eau co-financés en Méditerranée, quelque soit le programme (Aide au Développement, Environnement, Recherche et Développement, etc) : toute l'information sur le Programme Régional Euro-Méditerranéen sur la gestion locale de l'Eau (MEDA-Eau) et sur la Composante Méditerranéenne de l'Initiative Européenne sur l'Eau est aujourd'hui disponible en ligne sur le site du SEMIDE.

Pour plus d'informations :
<http://www.semide.org>



Le projet ALMA (Arabic Language Multilingual Application) est arrivé à son terme en septembre 2004 dans le cadre du programme INCOMED.

Avec le concours de la société SYSTRAN, spécialisée en traduction assistée par ordinateur, et du laboratoire L2IC du CEA, spécialisé en recherche



A la recherche d'information sur l'eau en arabe, français, anglais

d'information multilingue, le prototype mis au point permet :

- d'accéder à des informations textuelles concernant l'eau, le tourisme et le développement durable en arabe/ anglais/ français,
- de disposer d'un outil perfectionné de traduction en ligne sur ces 3 secteurs d'activités,
- de s'appuyer sur des "dictionnaires métiers", dans les 3 langues, avec un lexique de 6.000 mots spécialisés traduits, ainsi que sur

une plate-forme interactive d'enrichissement des bases terminologiques, ouverte en démonstration à des experts depuis octobre 2004.

Nos partenaires tunisiens (SOTETEL-IT et MASH) et jordaniens (ARABTEXT et Université d'Amman) ont fourni l'expertise pour valider les terminologies en français/arabe et anglais/arabe.

Pour tester le site de démonstration, contactez : m.abirached@oieau.fr

TURQUIE

En route vers l'Europe

La Turquie s'engage dans l'application de la réglementation européenne dans le domaine de l'eau.

Le Ministère français de l'Écologie et du Développement Durable a chargé l'OIEau d'une mission d'évaluation de la gestion de l'eau en Turquie dans l'optique du processus d'adhésion à l'Union Européenne et d'une transcription progressive des Directives Européennes sur l'eau dans le droit national turc.

Déjà, à la fin des années 90, la France avait financé le **projet pilote de gestion intégrée des fleuves égéens dans la région d'Izmir**, notamment dans le Bassin du fleuve Büyük Menderes, où avait été testés les principes repris depuis par la Directive-Cadre

européenne sur l'eau, dont le projet préfigurait un début d'application en Turquie.

La mission a pu contacter les différentes administrations turques intervenant dans le secteur de l'eau, à côté du Ministère de l'Environnement : la DSI (Travaux Hydrauliques de l'Etat), la GDRS (Direction du Génie Rural), l'İller Bankası (la Banque de Développement des Collectivités) et ses services techniques, les SKI (Services Eau Assainissement des grandes métropoles), etc.

Beaucoup de choses ont avancé : des zones spécialement protégées pour l'environnement ont vu le jour et sont administrées en conséquence.

La réglementation de protection de la qualité des eaux est officiellement en place et peut maintenant être mise en application sur le terrain.

Mais il reste encore des progrès à faire pour associer les usagers, organiser le financement de la gestion de l'eau sur les principes "pollueur et consommateur payeurs" ou produire de façon cohérente les données nécessaires pour la mise en oeuvre effective de la Directive-Cadre Européenne.

La mission de l'OIEau a aussi identifié le besoin d'un système moderne de formation professionnelle des employés, ainsi que les efforts à faire pour la desserte des 77.000 "villages" et de leurs 30 millions d'habitants.

Visite en France d'une délégation turque

À la demande du MEDD/SAI, un voyage d'études d'une délégation turque de la Direction de la Gestion de l'Environnement du Ministère de l'Environnement et de la Forêt d'Ankara a été organisé en France par l'OIEau, du 9 au 15 avril 2004.

Cette semaine en France a été axée sur le thème de la gestion des ressources en eau. Elle a permis des échanges avec :

- le **Ministère de l'Écologie et du Développement Durable**, où ont été faites des présentations, fort appréciées, de la législation française relative à la gestion de l'eau et à la réglementation des prélèvements d'eau et des rejets en milieux aquatiques ;

- l'**OIEau**, qui a dressé un panorama de la gestion de l'Eau en France : organisation institutionnelle et rôle des différents acteurs ;

- la **Compagnie des Coteaux de Gascogne**, qui a développé les aspects essentiels de la gestion maîtrisée des ressources en eau, des relations de la Compagnie avec l'Agence de l'Eau. Les deux journées à Tarbes ont également permis la visite du barrage de l'Arrêt Darré ;

- l'**Agence de l'Eau Loire-Bretagne**, qui a présenté le rôle de l'Agence de l'Eau, de sa politique en faveur des nappes d'eau intensément exploitées et du Schéma Directeur de Gestion des Eaux (exemple du SAGE Beauce) ;

- la **DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) du Bassin Loire-Bretagne**, qui a expliqué le rôle et les activités du Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques (SEMA), notamment l'action de police de l'eau, la gestion quantitative des ressources en eau souterraines fortement sollicitées (exemple de la nappe de Beauce), ou superficielles (Vienne-Clain).

À cours de contacts ultérieurs, à Ankara, les membres de la délégation turque ont spontanément exprimé tout l'intérêt qu'ils ont porté aux thèmes abordés lors de leur voyage d'étude et aux contacts établis à cette occasion.

Assainissement et épuration des eaux usées

Toujours dans le cadre de la coopération bilatérale entre les Ministères, une mission de l'OIEau en juillet 2004, à Ankara, a permis de brosser, avec la Direction Générale de la Gestion de l'Environnement, la Direction Générale des Services Ruraux, la "Banque des Préfectures" et le Service des Eaux d'Ankara,

un panorama succinct de l'assainissement des agglomérations et de l'épuration des eaux usées en Turquie.

Les aspects "gestion des services", "maintenance des équipements et installations" méritent une attention particulière et, afin de répondre aux objectifs à moyen et long termes de la Turquie, la mission de l'OIEau a proposé de développer des collaborations étroites pour :

- la **formation**, en réalisant des sessions courtes de formation, en France et en Turquie, et en participant aux efforts de structuration et d'extension des centres de formation existants ;

- la **transposition des Directives Européennes**, notamment la Directive-Cadre, les Directives "eaux usées urbaines", "substances dangereuses", etc...

L'expérience de "jumelages" entre États-Membres de l'Union Européenne et le Ministère turc de l'Environnement et de la Forêt pourrait être étendue au secteur de l'eau.

La France pourrait apporter une collaboration utile à la Turquie, sur la base de l'expérience acquise par le MEDD et l'OIEau depuis 7 ans, en Europe Centrale et Orientale, dans le cadre des "**jumelages pré-adhésion**" avec les dix nouveaux États-Membres, la Bulgarie et la Roumanie.



Réunion de travail à Ankara à la Direction du Génie Rural turque



Renseignements

Fax : +33 (0) 4 93 65 44 02

E-mail : snide@oieau.fr

"RHINE-NET"

Pour développer la participation du public

La vallée du Rhin



Le Réseau Rhénan ou "Rhine-Net", constitué dans le cadre du programme européen INTERREG, vise, sur sa durée totale de 5 ans courant jusqu'à fin 2006, à identifier et **valoriser les bonnes pratiques dans le domaine de la participation du public**. Le Bassin du Rhin, au coeur d'une des régions les plus peuplées et industrialisées d'Europe, recèle un savoir local riche et varié dans le domaine de la gestion de l'eau, ainsi qu'un grand nombre d'initiatives des citoyens, des associations, du secteur privé, du secteur public, des communes et des organisations transfrontalières.

Ces bonnes pratiques locales sont particulièrement importantes pour la mise en oeuvre de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau, qui impulse une nouvelle implication du public le plus en amont possible dans la gestion de l'eau, avec une vraie participation des citoyens.

Le Réseau Rhénan s'est donc fixé comme objectif d'identifier et de développer les pratiques locales de gestion participative de la ressource en eau, de renforcer la coopération européenne de proximité à l'échelle du Bassin Versant, et de diffuser les connaissances de terrain ainsi acquises.

Les activités du projet

Les actions menées dans le cadre du projet s'appuient sur 6 études de cas réels, et autant de groupes d'acteurs locaux, le long du Rhin ; dans chaque cas, les pratiques de participation seront évaluées et comparées, puis diffusées pour promouvoir les meilleures :

- revitalisation du haut Rhin (F, D, CH),
- développement de la Dreisam à Feiburg (D),
- protection de sources au Luxembourg (L),
- classement des zones humides du Delta (NL),

- renaturalisation des berges à Karlsruhe (D),
- protection contre les crues dans le Bassin Moselle / Saar (F, D).

Au delà des études de cas, des actions d'information et de sensibilisation du public sont organisées à l'échelle du Bassin :

- ateliers locaux d'informations sur la participation active de la Société Civile à la gestion de l'eau (Main, Haut Rhin, Moselle / Saar, delta du Rhin) ;
- organisation d'un concours poétique "Rivières d'images, fleuves de mots" dans les écoles du haut Rhin et de Moselle / Saar, avec une exposition itinérante ;
- organisation d'une "Journée de baignade" dans le Rhin, pour redonner l'envie de la rivière à la population ;
- organisation du "Neckar Festival", réunissant une centaine d'événements sur l'ensemble du Bassin du Neckar.

Les connaissances acquises sur les différentes pratiques de participation seront discutées courant 2005, afin de préparer **"un guide opérationnel de la participation" à destination des acteurs de la gestion de l'eau.**

Les résultats seront largement diffusés. Le site Internet, dont le projet va se doter, favorisera les échanges.

Le projet, qui associe 13 partenaires, est piloté par Naturlandstiftung Saar (D), et coordonné par Solidarité Eau Europe (F). Le budget global du projet s'élève à 3,6 Millions d'Euros, financé à 50 % par le programme INTERREG IIIb Nord Ouest Européen (NWE).

Le rôle de l'OIEau est essentiellement orienté sur l'évaluation des pratiques de gestion participative et la rédaction du guide opérationnel, qui permettra de capitaliser les meilleures pratiques.



Une base de données européenne sur les émissions dans l'eau

Premiers tests

Pilote de la tâche "émissions vers l'eau" pour le compte du Centre Thématique Eaux de l'Agence Européenne de l'Environnement (AEE), l'Office International de l'Eau a poursuivi en 2004 la collecte des données auprès des Bassins et des États-Membres volontaires.

L'année 2003 avait permis de montrer l'intérêt et la souplesse de l'outil de stockage des données d'émissions mis au point : pour permettre une intégration rapide du nouvel outil, celui-ci a été développé selon les concepts utilisés pour la gestion de l'ensemble des données du Centre Thématique Eaux (CTE), regroupées dans la "Waterbase" qui est accessible à partir du site.

L'OIEau a modernisé cet outil pour le porter sur Internet en accès protégé, restreint pour le moment aux membres du CTE. Ce site utilise les techniques les plus modernes de cartographie permettant de créer soi-même sa propre carte et d'accéder aux données.

En parallèle, la nécessité de pouvoir estimer les émissions des sources non répertoriées, et plus largement toutes les sources peu renseignées, nous a conduit à développer **une table des facteurs d'émissions**, associés à leurs grands caractéristiques et à la bibliographie correspondante.

Enfin, l'OIEau a contribué à **une étude prospective des évolutions de l'assainissement en Europe à l'horizon 2020.**

Rapportage

Parmi les autres tâches confiées par le CTE, l'OIEau a mis à jour, comme chaque année, **les fiches eau de la base "Reporting Obligations Database - ROD"**. Cette base de l'AEE rassemble l'ensemble des obligations de rapportage européen et international découlant des engagements des États-Membres.

Les éléments sont disponibles sous forme de fiches synthétiques donnant notamment accès aux textes des Directives, aux guides et formats de collecte, aux échéances et aux autres informations utiles. Cet outil est utilisé par l'AEE pour alerter tous les responsables nationaux du rapportage de l'approche d'une échéance.

Pour plus d'informations :

<http://rod.eionet.eu.int>

PriceWaterhouse Coopers (PWC), le BIPE et l'OIEau ont présenté les résultats du projet européen MEIF (Méthodes d'Évaluation des Investissements et des modes de Financement), le 10 et 11 juin à la Défense-Paris.

Les objectifs de ce projet, financé par la DG Recherche dans le cadre du 5^e Programme Cadre européen, étaient de faire le point sur les pratiques et les procédures utilisées dans 10 pays d'Europe pour évaluer le coût des infrastructures et les investissements nécessaires dans les années à venir, de dégager les stratégies de financement et d'identifier les répercussions en matière de tarification sur le prix de l'eau.

Les enquêtes sur le terrain, les synthèses réalisées à partir de la littérature collectée dans chacun des 10 pays (France, Allemagne, Italie, Espagne, Royaume-Uni, d'une part et Bulgarie, République Tchèque, Hongrie, Pologne

et Roumanie, d'autre part), enfin les retours d'experts de chaque pays montrent que :

➤ **Des efforts importants restent à faire** pour que chaque pays se dote de démarches et procédures rationnelles d'évaluation des investissements. Des améliorations sont proposées pour agréger les informations, disposer de techniques statistiques représentatives et mettre en relation les acteurs compétents depuis le niveau local jusqu'au niveau national.

➤ **Les sources de financement possibles sont variées d'un pays à l'autre** et pourtant les stratégies utilisées sont très limitées et souvent insuffisantes pour faire face au recouvrement total des coûts.

La nécessité de nouvelles ressources financières dans un proche avenir conduit à l'**urgence de mettre en place de nouvelles straté-**

gies, s'appuyant par exemple sur des fonds mutualisés régionaux ou nationaux.

➤ **Le prix n'est pas une variable d'ajustement** dans le bon équilibre entre investissements/ financements/ tarifs de services. La variable d'ajustement reste liée aux caractéristiques du territoire concerné, dont MEIF fournit une typologie. Dans plusieurs situations rencontrées, le prix de l'eau est soumis à une contrainte d'ajustement telle que les programmes d'investissement sont souvent reportés ou largement tronqués (pays d'Europe Centrale notamment).

Le site www.meif.org offre en ligne l'ensemble des présentations effectuées, mais aussi le point de vue de bailleurs de fonds potentiels.

"DEPURANAT"

Techniques d'épuration naturelles des eaux résiduaires domestiques



Dans le cadre du programme FEDER INTERREG III B Espace Atlantique, le projet DEPURANAT (Depuración Natural), proposé par un consortium constitué de l'ITC- Instituto Tecnológico de Canarias, l'Université du Minho - Portugal, le CENTA - Centro de Nuevas Tecnologías del Agua - Espagne, l'OIEau - France et un certain nombre de municipalités canariennes et portugaises, a été retenu sur 3 ans pour développer les techniques d'épuration naturelles (dites aussi techniques extensives) au sud de l'Arc Atlantique Européen.

S'appuyant sur l'étude du fonctionnement de 6 stations déjà dotées de telles technologies et de 6 stations projetées ou en construction, mettant en oeuvre ces principes de traitement sur l'île de Gran Canaria, sur l'île de Ténérife et au Portugal, le consortium s'est fixé pour missions de :

◆ **Rédiger des guides techniques** permettant d'aider les maîtres

d'œuvre à concevoir leurs stations d'épuration dans les règles de l'art, considérant la diversité des techniques d'épuration naturelles aujourd'hui disponibles,

◆ **Élaborer des méthodes d'aide à la décision** pour sélectionner les meilleures techniques en fonction des critères auxquels la commune est confrontée sur le terrain (topographie, hydrographie, climatologie, qualité des eaux à traiter, sous-sol, ...),

◆ **Valoriser les sous produits issus de ces techniques** (boues, matière organique, eaux usées traitées, ...) pour viser la meilleure intégration de la station sur le plan social et environnemental (considérations paysagères incluses),

◆ **Créer un marché pour de telles techniques dans l'Arc Atlantique**, considérant les avantages économiques et la prise en compte de coûts environnementaux (au sens de la Directive-Cadre Européenne), mais aussi la "relation" qui s'installe autour de tels sites avec la population environnante (classes d'eau pour les enfants, productions maraîchères, productions florales, ...),

◆ Enfin, **développer les outils de formation** pour créer une véritable ingénierie en matière d'épuration naturelle grâce à des supports pédagogiques professionnels qui résulteront de "DEPURANAT".

"WFD-COMMUNITY"

Nous formons une communauté !

Pour faciliter la mise en oeuvre de la Directive-Cadre sur l'Eau, le projet "WFD-Community" consiste à tester un nouveau mode de formation de jeunes professionnels d'organismes de bassin, s'appuyant sur une communauté virtuelle de professionnels.

Il s'agit :

- de la création d'un lieu virtuel sur Internet de formation et de tutorat entre professionnels juniors et seniors,
- d'échanges des connaissances à distance sur le Web,
- d'occasions de rencontres virtuelles en dehors des événements organisés par le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB),
- d'un scénario pédagogique basé sur les échanges entre collègues de travail.

L'infrastructure informatique s'est mise en place et l'expérimentation va pouvoir démarrer au premier trimestre 2005, grâce à des volontaires.

Si vous désirez participer au projet, contactez-nous :

n.jacquin@oieau.fr



Renseignements

Fax : +33 (0) 4 93 65 44 02

E-mail : snide@oieau.fr

"IWRM.NET"

Un nouveau réseau de programmes de recherche nationaux et régionaux sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau

"IWRM.Net" est né à Stockholm en Août 2004 et réunit 35 gestionnaires de programmes, issus de 20 pays de l'Union Européenne et de pays voisins.

Sur la base d'un état des lieux de la recherche et de son organisation dans le domaine de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE/IWRM) dans 13 pays d'Europe, il apparaît que de véritables synergies sont possibles entre chacun des programmes de recherche en cours sur l'eau pour aboutir, dans les 5 années qui viennent, à :

- ➔ **Systématiser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques** sur les modes de gestion des programmes de recherche et mieux partager leurs résultats,
- ➔ **Définir des stratégies communes**, comme par exemple l'évaluation des besoins de recherche, en relation notamment avec la Directive-Cadre, mais aussi des pratiques de diffusion et de transfert des résultats vers les praticiens et gestionnaires de l'eau,

➔ **Développer des activités communes**, en favorisant des participations croisées entre les programmes (lancement d'appels d'offre communs, évaluation des projets, ...) jusqu'à envisager de véritables programmes de recherche transnationaux.

L'OIEau a développé ce réseau avec le RIOB en initiant une cartographie européenne des programmes de recherche sur l'eau sur 13 pays.

Il apparaît clairement que la Directive-Cadre sur l'Eau renouvelle fortement la demande de recherche et va entraîner une évolution des modes de réflexion, d'action, de programmation dans le domaine de l'eau.

Le Colloque de Stockholm montre clairement que les résultats de la recherche méritent d'être mieux valorisés et ne sont pas suffisamment visibles de la communauté des usagers potentiels (décideurs, gestionnaires, élus, collectivités et même public).

Si notre proposition est acceptée par la Commission Européenne, dans le cadre de "ERANet" (European Research Area Networking), qui vise à mieux coordonner la recherche européenne financée par les pouvoirs publics et à renforcer les liens entre les programmes, le lancement effectif des travaux du réseau "IWRM.net" est prévu pour l'été 2005 sur la base des résultats de l'étude de faisabilité et de l'état des lieux d'ores et déjà accessibles en ligne sur le site Internet :

<http://www.oieau.org/eranet>

Au cœur de la mise en oeuvre de la Directive-Cadre, "IWRM.Net" vise à fonder des synergies nouvelles entre les acteurs de la bonne gouvernance européenne de l'eau et la recherche, et plus de solidarité entre chaque pays membre de l'Union Européenne.

La Commission Internationale de la Meuse

L'OIEau a fait partie du groupement conduit par EUROGROUP, sélectionné fin 2003 par la Commission Internationale pour la Protection de la Meuse, pour apporter un appui à son Secrétariat pendant la phase d'élaboration de "l'état des lieux" prévu par la DCE.

En effet, les États-Membres et Régions représentés au sein de la Commission Internationale de la Meuse (Allemagne, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, et Régions de Bruxelles-capitale, Flandre, Wallonie) sont convenus de rédiger, en complément au rapport national établi conformément à l'article 5 de la DCE, un rapport "faïtier" commun sur "l'état des lieux" du district hydrographique international de la Meuse.

EUROGROUP a apporté un appui au Secrétariat pour assurer la coordination et le suivi des groupes de travail sur les différents aspects de "l'état des lieux". L'OIEau a plus particulièrement participé aux travaux d'analyse méthodologique, sur la consolidation des estimations provenant des différents pays concernant le risque de non atteinte des objectifs environnementaux et sur les analyses économiques.

UKRAINE

Les suites du projet du Bug du Sud

En 1999, dans le cadre du projet TACIS, animé par le groupement OIEau/Verseau, un groupe de travail du Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles ukrainien s'est initié à la gestion des ressources en eau par bassin.

Au terme de cette période de formation, la Commission du Bug du Sud a été créée avec un rôle de coordination et de planification pour les actions d'intérêt commun dans le bassin.

Les résultats obtenus sur le Bassin du Bug se sont avérés suffisamment prometteurs pour dépasser le stade de l'expérimentation et passer à une réforme d'ampleur nationale.

Le Comité pour la politique de l'Environnement auprès du Parlement (Verkhovna Rada) a demandé un appui des Ministères français des Affaires Étrangères (Ambassade à Kiev) et de l'Écologie

et du Développement Durable, afin de disposer des matériaux nécessaires au dépôt d'un projet de loi sur l'eau, basé sur la gestion par bassin.

Les experts français de Verseau et de l'Office International de l'Eau ont ainsi appuyé deux experts Ukrainiens, juriste et économiste, pour établir un canevas

de textes législatifs comprenant des amendements à l'actuel Code de l'Eau et différents textes d'application, qui ont ensuite été remis en avril 2004 au chef de Cabinet du Président du Comité pour l'Environnement du Parlement.

Un nouveau projet sur le Bug de l'Ouest, cette fois, réalisé par un groupement RODECO, WRC, Verseau sur financement européen, devrait permettre début 2005 de confirmer les orientations déjà prises.



Le Bug



Europe Centrale et Orientale

JUMELAGES



Gdańska Fundacja Wody

POLOGNE

Soutien à la mise en oeuvre de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau

Dans le cadre des programmes PHARE et des travaux de mise en oeuvre de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau (DCE), un projet de jumelage entre la Pologne et la France a débuté au quatrième trimestre 2004 pour une durée de 2 ans.

L'Office International de l'Eau intervient pour la préparation et la mise en oeuvre de ce jumelage, en tant qu'opérateur du Ministère français de l'Ecologie et du Développement Durable. En Pologne, le Ministère de l'Environnement (Département des Ressources en Eau) est le bénéficiaire du projet.

Le projet mobilise de nombreux acteurs de la gestion de l'eau en Pologne, notamment les Agences de l'Eau (RZGW).

Ce jumelage reprend les principes utilisés lors des précédents (dits "pré-adhésion"), avec notamment la nomination d'un conseiller français qui travaillera 24 mois au sein du Ministère Polonais de l'Environnement. Le jumelage intègre

également la participation de nombreux experts français issus des institutions impliquées dans la mise en oeuvre de la DCE en France : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Agences de l'Eau (Rhin-Meuse, Artois-Picardie, Seine-Normandie, Adour-Garonne et Loire-Bretagne), Directions Régionales de l'Environnement (DIREN), Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), Office International de l'Eau, ...

L'objectif principal de ce jumelage est l'appui à la mise en oeuvre en Pologne de la Directive-Cadre Européenne, notamment ses outils économiques.

Les activités viseront :

- l'élaboration des plans de gestion des districts hydrographiques et des programmes de mesures,
- le recouvrement des coûts et les politiques de tarification de l'eau,
- la participation du public au cours de l'élaboration des plans de gestion,
- le renforcement de la Coopération transfrontalière dans les districts internationaux.

En Mai 2005, la Fondation de l'Eau de Gdansk fêtera ses 10 ans !

Cette Fondation de droit polonais a été créée en mai 1995, dans le cadre d'un projet de coopération conduit par l'OIEau, réunissant les Autorités polonaises (Ministère de l'Environnement, Voïvodie et Ville de Gdansk, Fonds Régional de la Protection de l'Environnement) et françaises (Ministère des Affaires Étrangères, de l'Environnement, Agence de l'Eau Artois-Picardie, Régions Limousin et Nord-Pas-de-Calais) ainsi que la Coopération dannoise, avec un financement complémentaire de la Commission Européenne dans le cadre du programme Life Baltique.

Avec une équipe de 7 personnes sous la Direction de Zbigniew Sobocinski, la Fondation a réalisé en 2004 plus de 60 sessions de formation et séminaires pour un public de près de 1500 professionnels du secteur de l'eau provenant de l'ensemble de la Pologne.

ESTONIE

Directives "Eaux"

Un jumelage d'une durée d'un an entre l'Estonie et la France, portant sur la mise en oeuvre des Directives "Eau Potable", "Eaux Usées Urbaines", "Substances Dangereuses rejetées en Milieu Aquatique" et leurs Directives filles, a démarré début mai 2004.

Le jumelage est piloté, côté Estonien par le Ministère de l'Environnement, côté Français par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, avec l'Office

International de l'Eau comme opérateur mandaté.

L'objectif du jumelage est la réalisation d'un travail en commun effectué par les administrations des deux pays de telle sorte que ce nouvel Etat-Membre se mette rapidement en conformité avec les exigences de l'Union Européenne.

Le rôle du Conseiller Technique Résident et des deux Chefs de Projet est essentiel, afin de tenir compte du contexte dans lequel s'exerce l'activité des services locaux chargés d'appliquer les Directives.

Depuis le lancement de ce jumelage, sont intervenus des experts français du Ministère de l'Ecologie et de la Santé, du Conseil Général des Alpes-Maritimes, des Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie, de l'INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques), du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) et de l'OIEau.

Le jumelage doit apporter un appui à l'élaboration des plans d'investissement pour l'eau potable et l'assainissement ainsi que dans la mise en place de mesures pour la suppression ou la réduction des substances dangereuses.

Deux séminaires d'échanges et de formation ont eu lieu à ce jour :

- à Parnu, du 15 au 17 septembre 2004, sur la mise en oeuvre de la Directive sur les eaux usées, spécialement orientée sur l'élimination des boues d'épuration,
- à Tallinn, les 6 et 7 octobre 2004, sur les technologies adaptées à la situation estonienne en matière de stations d'épuration des eaux usées.

D'autres sont programmés sur les aspects économiques de la gestion des eaux, la planification, l'eau potable et les substances dangereuses.

Le jumelage a donné lieu à un voyage d'études de responsables estoniens en France, dans les Alpes-Maritimes du 2 au 9 Novembre 2004, portant sur l'organisation des collectivités locales et les rôles des services municipaux et des opérateurs privés. Un second aura lieu en région parisienne en début 2005.

Présentation de l'expérience française

L'OIEau a élaboré un kit de présentation de l'expérience développée en France pour l'application de la DCE.

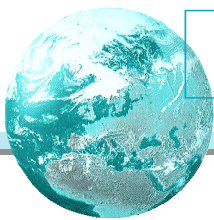
Ce kit comprend un document de synthèse et des transparents PPT rédigés en anglais, rappelant les objectifs et le calendrier de la DCE, les travaux européens et présentant les méthodologies développées, les outils retenus et les résultats obtenus en matière "d'état des lieux" des bassins français.



Renseignements

Fax : +33 (0) 4 93 65 44 02

E-mail : aquacoope@oieau.fr



ROUMANIE

APPLICATION DE LA DIRECTIVE-CADRE ET RENFORCEMENT

La coopération bilatérale Franco-Roumaine a été particulièrement active en 2004.

La mise en oeuvre de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau

Dans le cadre du processus d'adhésion à l'Union Européenne, les Autorités roumaines ont déjà largement engagé la transposition des Directives Européennes. Aujourd'hui, le chantier principal concerne les méthodologies de mise en oeuvre de la Directive-Cadre Européenne, adaptée à la situation en Roumanie.

Dans ce cadre, des ateliers techniques et des missions d'experts françaises ont été organisés à Bucarest au cours de l'année 2004.

Le premier atelier, tenu en mai, a permis des échanges d'expérience sur la réalisation de "l'état des lieux" des Districts en Roumanie et en France, ainsi que sur l'utilisation de modèles et d'outils d'évaluation de la qualité des eaux pour les travaux de caractérisation des Districts.

Un second atelier portant sur le volet économique de la Directive-Cadre a eu lieu au début juillet. Les présentations et débats ont principalement porté sur les aspects économiques, ainsi que sur les méthodes utilisées en France pour le recouvrement des coûts, l'établissement de scénarii d'évolutions ou pour le calcul des taxes et redevances.

Ces ateliers ont réuni des participants de l'Administration Nationale des Eaux Roumaines (ANAR), des onze Directions Déléguées des Eaux chargées de la mise en oeuvre de la DCE, ainsi que des experts français et belge ; M. José Smits de l'Université de Liège, M. Denis Besozzi de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et MM. Pierre Henry de Villeneuve, Lionel Robaux et Yannick Pochon de l'Office International de l'Eau, M. Thierry Davy, représentant des Agences de l'Eau à Bruxelles.

"RNIDA" : Le Réseau National d'Information dans le Domaine de l'Eau

Une mission de Paul Haener de l'OIEau a permis d'avancer dans la mise en place d'un Réseau National de Données sur l'Eau, avec l'analyse des conditions de modernisation du Fonds National des Données sur la Gestion des Eaux Roumain et la définition des modalités de création et de fonctionnement du "RNIDA".

Une réunion inter-ministérielle a permis la création d'un protocole d'accord sur le mode de fonctionnement du Réseau. Les participants à cette réunion provenaient notamment de l'Institut National d'Hydrologie et de Gestion de l'Eau, de l'Institut National de Statistique, de l'Office National du Cadastre, de Géodésie et de Cartographie, du Ministère des Transports, de la Société Nationale de Mise en Valeur des Terres, de l'Autorité Nationale de Régulation des Services Publics, du Ministère de l'Economie et du Commerce, de l'Institut National de Météorologie, du Ministère de l'Environnement et de l'Administration Nationale des Eaux Roumaines.

Nouvelle Loi sur l'eau en ROUMANIE : Premier éclairage

En 110 articles, la Loi sur l'eau 310/2004 a modifié le 28 Juin dernier la Loi originelle sur l'eau de 1996, notamment pour introduire la Directive-Cadre en Roumanie.

Nouveau :

- ◆ L'administration des Eaux Roumaines (ANAR) et ses 11 Organisations de bassin deviennent des "Institutions publiques d'intérêt national bénéficiant de la personnalité morale".
- ◆ Des périmètres inondables sont institués, dans lesquels toute construction nouvelle est interdite, tandis que les bâtiments existants devront être détruits, sauf pour les propriétaires déclarant en assumer personnellement les risques.
- ◆ La valeur économique de l'eau est clairement affirmée et justifie que des mesures de conservation, de réutilisation, et d'économie soient encouragées financièrement. Dans cet esprit des bonifications et des

pénalités sont instituées. Le recouvrement intégral des coûts environnementaux est prévu pour 2010, au moyen d'une "contribution" appliquée à tous les usagers, industriels, agricoles et domestiques.

- ◆ La porte est ouverte pour une modulation de cette "contribution" selon des considérations "environnementales, économiques, sociales, et aussi géographiques et climatiques".
- ◆ Le financement des investissements sera assuré par les budgets de l'Etat et des collectivités locales. Il s'y ajoute les emprunts et les obligations garanties par l'Etat. Le "Fonds de l'eau" est supprimé.
- ◆ Les frais de fonctionnement de l'administration de l'eau et de l'application de la Directive-Cadre seront assurés, selon le cas, par les budgets de l'Etat et celui des collectivités locales.

Bassin transfrontalier de la Körös/Crisuri

Le 23 novembre 2004, les représentants des Ministères de l'Environnement français, hongrois et roumain, de la Commission Internationale pour la Protection du Danube (ICPDR), du FFEM et de l'OIEau se sont réunis à Paris pour lancer le projet de coopération pour la gestion du Bassin transfrontalier Körös/Crisuri, affluent de la Tisza, en rive gauche du Danube.

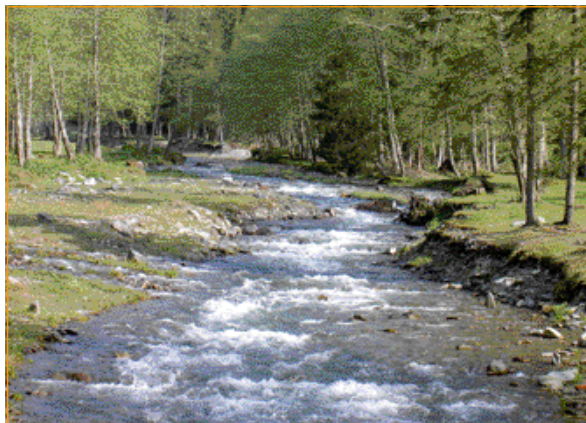
La réunion a permis de détailler le plan d'action prévisionnel du projet pour 2005 et 2006. L'objectif principal est la préparation d'un plan de gestion harmonisé des deux côtés de la frontière et de tester l'élaboration des programmes de mesures, en intégrant les questions d'organisation des données, de monitoring de la qualité, d'analyse économique, de la participation du public aux décisions et de la prévention et de la lutte contre les pollutions accidentelles.

DES COMPÉTENCES

L'intégration des coûts de l'eau dans le Bassin de la SOMES

Le groupement, emmené par ARCADIS (Pays Bas) comprenant MOTT Mc DONALD (UK), ECOTERRA (Roumanie) et l'OIEau (France), a été retenu par le Gouvernement roumain pour une assistance technique à la mise en oeuvre de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau dans les deux Bassins Pilotes roumains de la SOMES-TISZA et de l'ARGES, qui drainent la capitale Bucarest avant de rejoindre le Danube.

L'OIEau réalise l'analyse économique et l'intégration des coûts sur la SOMES.



Ce travail tient compte des impressionnantes réformes administratives en cours et de la situation socio-économique en transition de la Roumanie :

Depuis longtemps, les préleveurs et les pollueurs s'acquittent de taxes payées à l'Organisation Nationale, tour à tour Régie Nationale, puis Compagnie Nationale, aujourd'hui Administration Nationale de l'Eau Roumaine, l'ANAR, qui vient d'être aussi adaptée au contexte

européen et à la libéralisation de l'économie par la nouvelle loi sur l'eau du 28 juin 2004.

Sous l'impulsion du Ministère roumain chargé de l'Administration des Collectivités Locales, l'ensemble des services publics a été préparé à une gestion moderne, qui tient compte des principes de la nouvelle économie de marché et régleme précisée le régime de la délégation de services.

Une Autorité nationale indépendante de régulation (ANRSC) a été instituée.

Une association nationale des opérateurs (ARA) a vu le jour et travaille efficacement.

Dans le Bassin de la SOMES :

Nombre d'industries sont sur le point de fermer, ou en profonde restructuration.

L'agriculture reste d'abord de subsistance.

Le tourisme et les loisirs se développent.

La lutte contre les inondations reste un objectif majeur. Des travaux traditionnels d'endiguement et de retenues ont été réalisés durant les précédentes décennies. Les Pouvoirs publics recommandent aujourd'hui le recours à des techniques moins lourdes et plus respectueuses de l'environnement naturel et humain.

Le Centre International de Formation des Métiers de l'Eau en Roumanie

L'OIEau est intervenu pour une étude des besoins en formation interne à l'ANAR et pour compléter l'étude de faisabilité de cette École de Cadres, destinée à l'ensemble des fonctionnaires roumains impliqués dans la gestion des ressources en eau.



L'inauguration du centre de Voina

Directive-Cadre sur l'Eau (DCE)

CEENBO : Réseau Régional des Organismes de Bassin

Depuis 2002, la DCE a également été le thème principal de travail du Réseau Régional des Organismes de Bassin pour l'Europe Centrale (CEENBO), dont le Secrétariat est assuré par Apele Romane en Roumanie.

L'OIEau a apporté un appui à l'organisation de plusieurs ateliers régionaux s'adressant aux représentants des Organismes de Bassin et aux responsables nationaux chargés de l'application de la DCE dans les pays d'Europe Centrale. Les ateliers ont porté sur des aspects spécifiques comme la délimitation des masses



Atelier du CEENBO à Tulcea

d'eau, l'analyse des pressions et des impacts, l'analyse économique, "l'état des lieux", ...

L'Administration Nationale des Eaux Roumaines (ANAR) s'est dotée d'un Centre de Formation aux Métiers de l'Eau, basé à Voina (Direction des Eaux Arges-Vedea).

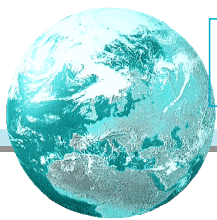
Ce nouveau Centre a été inauguré en mai 2004 par M. Florin Stadiu, Secrétaire d'État roumain chargé des ressources en eau, en présence de M. Jean-François Donzier, Directeur Général de l'Office International de l'Eau.



Renseignements

Fax : +33 (0) 4 93 65 44 02

E-mail : aquacoope@oieau.fr



RÉSOLUTIONS FINALES

126 représentants des Administrations gouvernementales responsables de la gestion des ressources en eau, des Organismes de Bassin ou Autorités de l'Eau **venant de 32 Pays**, Belgique, Biélorussie, Bulgarie, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Maroc, Moldavie, Norvège, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Russie, Sénégal, Serbie et Monténégro, Slovaquie, Suède, Tunisie, Ukraine, ainsi que des Commissions Internationales (Moselle-Sarre, Escaut, Helsinki, Oder), du GWP-CEE et de la Commission Européenne, **se sont réunis à Cracovie, les 27 et 28 septembre 2004**, sous les auspices du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), du Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB) et du Réseau des Organismes de Bassins des Pays d'Europe Centrale et Orientale (CEENBO), à l'invitation du Ministère Polonais de l'Environnement et des RZGW polonaises.

PRÉAMBULE

Dans les États-Membres ou candidats de l'Union Européenne, l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau est entrée, depuis 2002, dans une phase active et opérationnelle, qui implique directement les Organismes de Bassin existants ou les "Autorités de Districts", en cours de création, qui se posent beaucoup de questions très pratiques et concrètes dans sa mise en oeuvre effective sur le terrain.

Des études et des travaux nombreux et intéressants ont déjà été réalisés dans de nombreux Districts, ainsi que dans "les Bassins Pilotes", et il est utile que se fassent des échanges sur les difficultés rencontrées, les résultats obtenus et sur les expériences très concrètes, en cours sur le terrain.

Au cours de la réunion du RIOB de Valence, Espagne, des 11 et 12 novembre 2003, il s'est avéré qu'il y avait un besoin pour des échanges informels d'expériences pratiques entre Organismes de Bassin volontaires, en plus de la plate-forme européenne officielle, organisée en groupes de travail sous la conduite des Directeurs de l'Eau Européens et la Commission Européenne.

C'est la raison pour laquelle, il a été décidé d'organiser, au sein du RIOB, un Groupe ouvert d'Organismes de Bassin Européens, appelé "EURO-RIOB", pour la mise en application de la DCE.



Le Ministre polonais de l'Environnement a ouvert les travaux du groupe "Euro-RIOB"

Les activités du RIOB doivent évidemment être complémentaires des efforts en cours et éviter de mettre en place des structures parallèles ou concurrentes.

Le travail du groupe "EURO-RIOB" vise à enrichir la stratégie commune de mise en application de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE), sans dupliquer les travaux déjà réalisés, en présentant différentes approches et en mentionnant les questions très pragmatiques des Districts européens.

Il s'agit de faciliter le processus sur le terrain par des contacts directs entre les Organismes Publics responsables, créé sur la base d'une participation volontaire et libre.

49 communications ont été présentées durant la réunion de Cracovie.

QUESTIONS GÉNÉRALES

Cinq thèmes ont été abordés lors de la 1^{ère} réunion du Groupe des Organismes de Bassin Européens "EURO-RIOB" à Cracovie :

- 1 **Le point sur "l'état des lieux" :**
On peut déjà souligner une conclusion commune à tous les pays dans leurs états des lieux ; c'est l'agriculture qui, dans de nombreux cas, conditionnera l'atteinte des objectifs environnementaux ;
- 2 **Le volet économique de la DCE ;**
- 3 **Les objectifs écologiques et, en particulier, le "bon état écologique" ;**
- 4 **Les bassins transfrontaliers ;**
- 5 **La prévention et la lutte contre les inondations.**

CONCLUSIONS

D'une façon générale les participants ont jugé de façon très favorable, d'une part, les avancées permettant une meilleure compréhension de la DCE et de ses instruments et, d'autre part, les progrès notables déjà réalisés dans les premières étapes de sa mise en oeuvre.

➤ Les Organismes participant au Groupe "EURO-RIOB" ont exprimé leur souhait de **continuer d'échanger leurs expériences** au travers de quatre activités complémentaires :

- **Organisation de réunions régulières**, sessions plénières annuelles ou ateliers thématiques si nécessaire. Indépendamment d'un échange d'expériences, ces réunions permettront d'identifier les principales préoccupations des Organismes de Bassin impliqués sur le terrain dans l'application de la DCE,
 - **Développement du site Internet "EURO-RIOB"**, sur la base des méthodologies, des techniques et des contenus d'ores et déjà élaborés dans le cadre du projet "AQUADOC-INTER" en République Tchèque, Hongrie, Pologne et Roumanie et du "SEMIDE" en région méditerranéenne. Ce site Internet commun pourrait regrouper des études de cas et des documents produits par des Organismes de Bassin, tels que les "États des lieux" réalisés pour la fin 2004 (résumé en anglais, liens avec les sites des Organismes de Bassin). Ce site comprendrait aussi des informations d'actualité, un forum de discussions et des réponses aux questions les plus fréquemment posées, des liens vers les nouveaux documents et les sources d'informations produits au niveau européen,
 - Lancement de **programmes de formation** pour les responsables et personnels des Organismes de Bassin,
 - Mise au point d'**accord de jumelage entre Organismes de Bassin de différents pays**, confrontés à des problématiques communes, notamment dans le cadre du projet "TWINBASIN" ou d'accords déjà existants.
- **Les Organismes représentés à Cracovie ont exprimé leur soutien à l'expérience des Bassins Pilotes, développée dans le cadre de la CIS pendant la première phase se terminant en 2004.** Le Groupe "EURO-RIOB" recommande de proposer des Bassins Pilotes additionnels pour élargir la

ANNUAIRE SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU CRACOVIE (POLOGNE) 27 - 29 SEPTEMBRE 2004

deuxième phase de la CIS qui doit commencer en 2005. Les délégués souhaitent également que soit renforcée la diffusion directe des résultats des Bassins Pilotes (PRB) à tous les autres Organismes de Bassin. D'une façon générale malgré les facilités apportées par Internet, l'accès aux informations reste complexe.

- **Pour les bassins transfrontaliers, il apparaît nécessaire de soutenir la création de Commissions internationales et de donner plus de moyens à celles qui existent déjà**, ainsi que de renforcer la coopération avec des pays voisins de l'UE (pays candidats, pays de la CEI et des Balkans), au travers notamment de projets financés par la Commission Européenne,
- En ce qui concerne les aspects spécifiques de **la prévention et de la lutte contre les inondations**, qui affectent fortement beaucoup de pays d'Europe, les délégués ont confirmé qu'un meilleur échange d'informations et de savoir-faire est nécessaire et qu'il est indispensable d'harmoniser les plans de lutte entre les pays des bassins transfrontaliers. Ils appuient la proposition d'initier des échanges entre centres opérationnels pour la prévention et la lutte contre les inondations. Dans ce domaine la récente communication de la Commission Européenne doit être considérée comme la base des futures initiatives.
La comptabilité entre la DCE et la lutte contre les inondations, dans les zones fortement affectées, devra être particulièrement assurée.
- **La mise en cohérence des systèmes de monitoring, d'observation et d'information sur l'eau**, l'harmonisation des données et des Systèmes d'Informations Géographiques, l'utilisation de modèles communs, sont indispensables pour le partage des connaissances et le suivi des actions, en priorité dans les bassins transfrontaliers.
- **Une réflexion commune sur les méthodes et moyens de consultation du grand public et d'exploitation des avis reçus est urgente**. Il serait aussi très utile de formaliser en commun des arguments forts et facilement appropriables de

Groupe de travail européen DCE

L'OIEau apporte un appui au Ministère français de l'Écologie et du Développement Durable qui co-pilote le groupe de travail européen sur la gestion de bassin.

En avril 2004, une réunion du groupe plénier s'est tenue à Madrid, au cours de laquelle ont été présentées les notes élaborées par les comités de rédaction sur l'analyse économique dans "l'état des lieux" et sur les méthodes d'évaluation des coûts environnementaux. L'intérêt d'engager un travail de définition commune du contenu des programmes de mesures a fait l'objet de longs débats, et il a été décidé d'organiser dans un premier temps un atelier de présentation des expériences de différents pays qui s'est tenu à Paris au mois d'octobre 2004.

nature à motiver un réel intérêt et une participation effective du grand public, dont l'adhésion est essentielle aux consultations sur les actes et les projets de la politique de l'eau dans les bassins.

- A ce stade de leurs premiers contacts, les délégués ont aussi souligné plusieurs autres problèmes intéressants et importants pour de futurs échanges d'expériences :

- **Application particulière de la DCE dans les îles,**
- **Gestion de l'eau dans les zones d'activités minières présentes ou passées,**
- **Traitement des pollutions historiques et futures et de leur impact sur la ressource et les milieux** (sites et sols pollués, affaissement miniers, sédiments, produits phytosanitaires rémanents, espèces invasives...),
- **Conception d'une démarche itérative et dynamique d'élaboration des programmes de mesures**, tenant compte des données existantes et à venir sans retarder les actions à conduire à court terme,
- Lien entre l'application de la DCE et la réforme de la Politique Agricole Commune : **Amélioration de la cohérence entre les aides publiques pour l'agriculture et l'environnement,**
- **Organisation institutionnelle des Autorités de District**, pour favoriser une meilleure convergence vers une mise en application efficace de la DCE, en fonction de leurs contraintes spécifiques,
- **Nécessité d'information régulière** des Autorités de Districts sur l'état d'avancement des travaux européens **sur la définition du "bon état écologique"**,

- **Effets de la classification des masses d'eau et de la désignation des zones protégées sur les futures planifications et les aménagements ultérieurs,**
- **Aspects économiques** : consolidation des informations déjà collectées, création de bases de données, échanges au niveau des Districts internationaux, outils pour la consultation du public, formation de spécialistes,
- **Améliorations des connaissances en hydrobiologie et hydro-morphologie.**

Les participants ont remercié le représentant de la Commission Européenne de sa proposition d'inviter le Groupe "EURO-RIOB" à présenter ces conclusions de la réunion de Cracovie au Comité des Directeurs européens de l'eau. Ce sera un grand honneur pour le Groupe d'Organismes de Bassin Européens, qui confirme son souhait d'être associé au processus de la CIS, au même titre que d'autres partenaires déjà impliqués.

Le Groupe "EURO-RIOB" rappelle que la Commission Européenne est invitée permanente à ses réunions et travaux, ainsi que les Directions de l'eau de tous les pays intéressés.

Les délégués ont remercié le Ministère de l'Environnement et les RZGW polonais pour avoir initié cette première réunion, pour la parfaite organisation des travaux et pour leur accueil particulièrement chaleureux à Cracovie.

Monsieur Mieczyslaw OSTOJSKI, Directeur de l'Eau de Pologne, présidera le Groupe "EURO-RIOB" jusqu'à sa prochaine Assemblée Plénière.

Les délégués ont retenu avec gratitude la proposition de la Région Wallonne et des Organismes de Bassin du District international de la Meuse d'organiser la prochaine réunion d'"EURO-RIOB" à Liège en Belgique, à l'automne 2005.

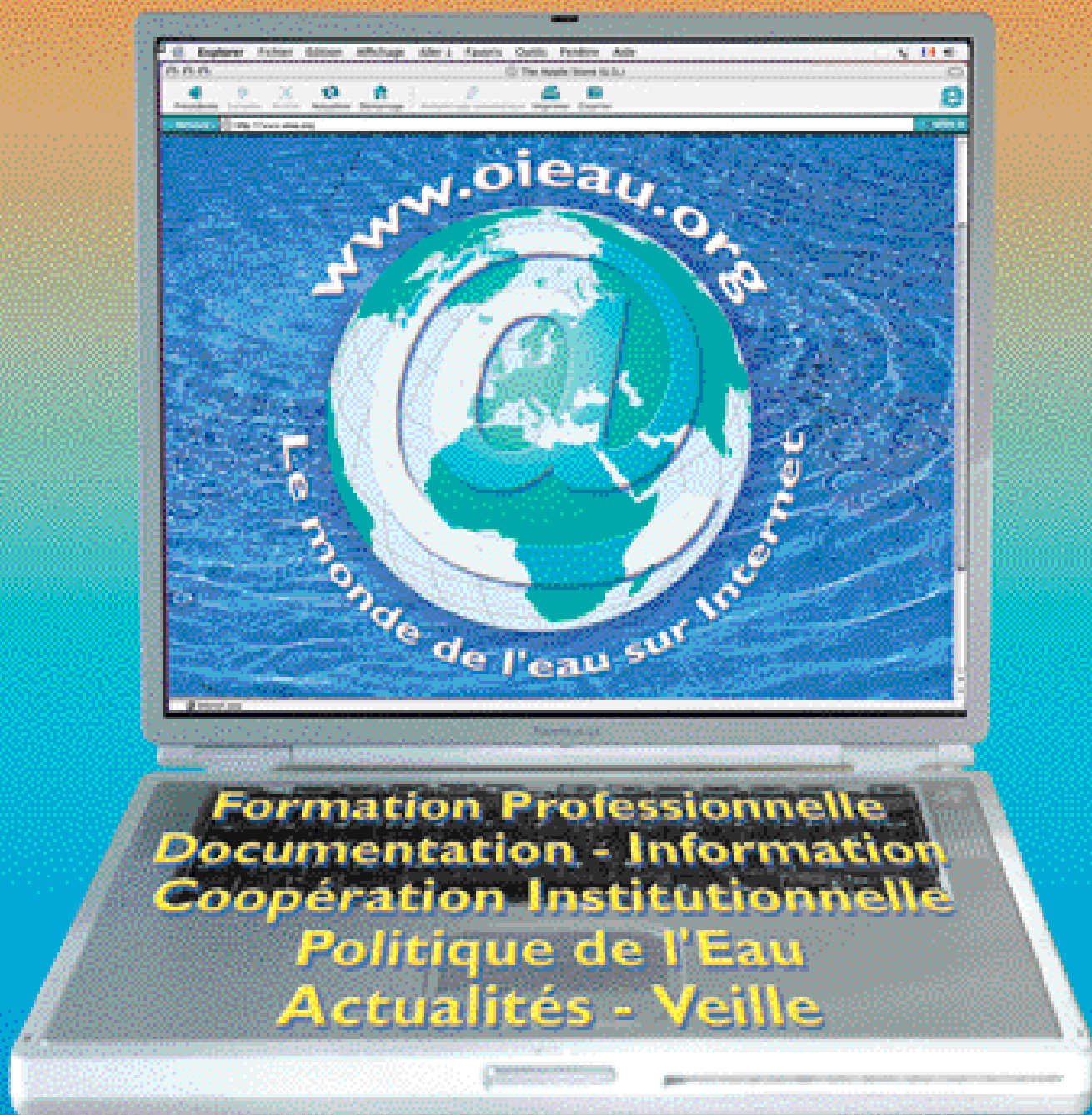


126 représentants venus de 32 pays ont participé au groupe "Euro-RIOB"

Renseignements

Fax : +33 (0) 1 40 08 01 45
E-mail : riob2@wanadoo.fr

Site Internet RIOB :
www.riob.org



Liens Priviliégiés

RIOB

SEMIDE

AQUADOC-INTER

CARTEL

SAGE

www.oieau.org

Les Nouvelles n° 15 - Décembre 2004

Directeur de la Publication : *Christiane RUNEL*

Conception : *Frédéric RANSONNETTE - OIEau - Paris*

Impression : *GDS - Limoges - N° ISSN 0769-1995D*

Office International de l'Eau - 21, rue de Madrid - 75008 Paris

Tél. : +33 (0) 1 44 90 88 60 - Fax : +33 (0) 1 40 08 01 45

E-mail : dg@oieau.fr - Web : <http://www.oieau.org>